

**SAC-260508**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 296<sup>e</sup> séance**

**de la réunion du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 8 mai 2026**

**Disponible sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

**Transcription préparée par**

**Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



## 1. Ouverture

### 1.1 Bienvenue aux futures personnes sénatrices étudiantes

**Président d'assemblée :** J'espère que vous allez bien. Bienvenue à cette 296<sup>e</sup> séance du Sénat académique. Nous allons commencer par la reconnaissance des territoires ancestraux.

Avant nos mots, il y avait la rivière, le vent, la mer, un territoire qui portait déjà un héritage, des savoirs transmis autrement à la lumière et au rythme de cette terre et des gens qui l'habitaient. Sur ces terres, nous apprenons, nous partageons et nous bâtissons l'avenir. C'est pourquoi l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18<sup>e</sup> siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Ces mots ne sont pas que des mots. À l'Université de Moncton, la réconciliation s'incarne dans des gestes concrets. Ensembles, nous faisons grandir ces relations. Nous écoutons, nous apprenons, nous agissons parce que sur cette terre avant nos mots, il y avait la rencontre et le partage. Wela'lin, woliwon, merci.

Donc avant de commencer, j'ai quelques petites annonces. On a des étudiantes sénatrices et étudiants sénateurs qui sont ici avec nous à titre d'observateur ou observatrice donc il y a Théo Simard du campus de Shippagan qui est au fond de la salle, il y a aussi deux autres personnes, mais qui ne peuvent pas être avec nous aujourd'hui donc Antoine Chiasson et Sonia Fortuna. Et je voudrais mentionner que Étienne Bélanger et Ophélie Chiasson ont obtenu un deuxième mandat au Sénat académique donc félicitations. Scrutateur et scrutatrice respectivement, Paul Ward et Janice Comeau. Sont excusés aujourd'hui Ophélie Chiasson, Octave Keutiben, Zoe Rioux et Jeanne-Mance Cormier. Il y aura une pause-santé vers 10 h 30 et le dîner sera à midi au Mascaret ici au rez-de-chaussée à Taillon donc il y aura deux options de repas chauds, mais aussi le menu donc pizza, sandwich, etc. Vous pourrez vous installer dans la petite cafeteria donc le Mascaret ou la salle attenante, le 158, il y a une petite salle juste à côté de la cafeteria donc vous pourrez vous installer là ou dans la cafeteria. L'heure de clôture entre 14 h et 15 h et je voulais aussi mentionner que Janice Comeau a des billets pour des boissons non-alcoolisées donc café, thé et ainsi de suite et vous avez aussi des billets pour le dîner donc voilà. Et une dernière petite annonce, il paraît qu'il y a un vice-recteur aujourd'hui qui fête ses 60 ans donc je voudrais souhaiter bonne fête à Gilles. Désolé.

## 2. Constatation de la régularité de la convocation

**Président d'assemblée :** On va continuer donc le point 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Bonjour tout le monde. Alors monsieur le président, la convocation a été envoyée le 1<sup>er</sup> mai, 2026. L'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion a été donné le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

## 3. Vérification du droit de présence

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Le point 3, vérification du droit de présence.

**Secrétaire générale :** Alors le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

## 4. Correspondance

**Président d'assemblée :** Parfait. Ça nous amène au point 4, correspondance.

**Secrétaire générale :** Alors monsieur le président, on a quand même reçu quatre correspondances. Je vais juste élaborer en précision. La première c'est une lettre de la présidente du Comité consultatif en enseignement et en recherche autochtone qui est adressée au recteur et vice-chancelier en date du 31 mars, 2026 ayant comme objet : Ajouts aux compétences de base pour garantir l'intégration de la dimension autochtone dans le régime pédagogique. Ceci est en lien avec la discussion au point 10 de l'ordre du jour. La lettre de la présidente de l'Association des étudiantes et étudiants de l'École des sciences des aliments de nutrition et d'études familiales qui est adressée au recteur et vice-chancelier en date du 8 avril, 2026, ayant comme objet : Changements au cadre de diplôme de 1<sup>er</sup> cycle alors ceci est en lien avec la discussion au point 10 de l'ordre du jour. La troisième est une lettre des professeures et professeurs d'anglais langue seconde et de littérature anglaise des campus d'Edmundston, Moncton et Shippagan aux membres du Sénat académique en date du 9 avril, 2026 ayant comme objet : Exigences linguistiques concernant le projet de modification du nouveau régime pédagogique et ceci est en lien avec la discussion au point 10 de l'ordre du jour. Et enfin, la lettre de la vice-présidente aux affaires académiques de l'Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton campus d'Edmundston au recteur et vice-chancelier en date du 28 avril, 2026 ayant comme objet : Loi de l'université sur les programmes terminaux des campus du nord. Ce point n'est pas à l'ordre du jour

aujourd'hui, mais on suggère de déposer la lettre dans le dossier de la loi et de l'examiner lors de la prochaine étude de la loi au Sénat académique. Voilà monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup pour ces précisions.

## 5. Adoption de l'ordre du jour

**Président d'assemblée :** Le point 5 c'est l'adoption de l'ordre du jour et j'aurais besoin d'une proposition. Alexandre Robichaud appuyé par Hélène Albert. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Parfait donc je vais lancer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

## 6. Adoption du procès-verbal SAC-260410

**Président d'assemblée :** Le point 6, l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique donc celle du mois d'avril. J'aurais besoin d'une proposition. Olivier Clarisse appuyé par Hélène Albert. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Je ne vois rien donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

## 7. Affaires découlant du procès-verbal

### 7.1 Création d'un comité consultatif sur la formation générale au 1<sup>er</sup> cycle incluant les exigences linguistiques.

**Président d'assemblée :** On passe au point 7, affaires découlant du procès-verbal et le point 7.1, création d'un comité consultatif sur la formation générale au 1<sup>er</sup> cycle incluant les exigences linguistiques. Je vais céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

**VRER :** Merci monsieur le président. Juste en guise de rappel, à la dernière réunion du Sénat académique vous l'avez certainement vu dans le procès-verbal lors de la discussion sur la formation linguistique notamment, il y avait plusieurs membres qui avaient mentionné ou suggéré la création d'un groupe de travail ou un comité consultatif justement pour examiner certains enjeux et proposer des solutions. On s'est penché sur cette question-là puis ce matin, on aimerait de vous proposer la composition d'un comité consultatif qui aurait comme mandat de regarder la formation générale au 1<sup>er</sup> cycle ce qui inclut évidemment la formation linguistique. L'objectif ici c'est de faire avancer le dossier de la réforme du cadre des diplômes sans pour autant refaire tout le travail qui a déjà été fait par les autres comités du Sénat qui sont responsables qui sont mandatés de faire des recommandations au Sénat académique. Vous avez quand même eu un petit document dans DiliTrust qui discute un peu de la composition, le mandat puis le calendrier des réunions pour le comité. Peut-être juste en résumé, le comité serait mandaté d'élaborer et soumettre au Comité des règlements et au Comité de l'assurance qualité donc c'est les deux comités qui sont chargés de recommander la réforme au Sénat et donc de soumettre des propositions de modification ou d'abolition des règlements qui touchent la formation générale, les résultats d'apprentissage des programmes puis le nombre de crédits qui touchent la formation linguistique. C'est des thématiques qu'on a discutées en première lecture du dossier au dernier Sénat. C'est certain que le comité devra s'assurer que les activités contribuent à la réalisation des objectifs de la stratégie. Comme vous le savez, la stratégie a été adoptée par les instances puis un certain nombre d'éléments qui sont là-dedans soit des objectifs ou des actions notamment sur la flexibilité des parcours, la réforme des OFG et ainsi de suite. Le comité recevra toutes les correspondances des membres de la communauté universitaire donc les correspondances que le Sénat a reçu également sur la question puis le comité soumettra ses réflexions au CDR et au CRQ et pourra faire un rapport également au Sénat à l'automne. Pour ne pas retarder trop l'avancement du projet, on propose une période de travail de mai à septembre 2026. Pour la composition, on propose trois membres du corps professoral qui siègent soit au Sénat ou un des comités du Sénat, trois personnes étudiantes qui sont également membres du Sénat ou un des comités et trois cadres académiques nommés par le VRER. On aurait la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales comme présidente du comité, mais sans droit de vote puis ce qu'on aimerait de voir également dans la composition du comité c'est d'avoir une diversité des secteurs, une diversité des campus, une diversité des disciplines et ainsi de suite. Donc voilà monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création du Comité consultatif sur la formation générale au 1<sup>er</sup> cycle incluant les exigences linguistiques et nomme trois membres du corps professoral à ce comité.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Appuyé par Jean-François Thibault. Je vous rappelle qu'on se penche sur la création de ce comité. Est-ce qu'il y a des questions sur la composition du comité? Si oui, vous pouvez appuyer sur le bouton pour que je puisse voir à mon écran la console. Olivier Clarisse, à vous la parole.

**Clarisse :** Je vais me permettre une question, monsieur le président. Je me pose la question pourquoi on restreint le nombre de professeurs ou d'étudiants à un nombre limité. Est-ce que c'est pour garder une certaine efficacité dans le comité? Et la deuxième question, pourquoi on limite également à des professeurs du Sénat? Est-ce qu'on pourrait aller chercher d'autres expertises au sein de nos campus sur des gens qui sont disponibles et compétents sur le sujet?

**VRER :** Merci pour la question. Premièrement, le nombre donc 3-3-3, faut dire que c'est pas une question de restreindre le comité, c'est qu'on entre dans une période estivale donc pour moi, la voix des personnes

étudiantes ici est très importante puis on va avoir un petit peu de difficulté à composer un comité avec trois personnes étudiantes vu la période de l'année donc on veut pas que le comité soit débalancé dans ce sens-là. En terme de composition à la fois pour les personnes étudiantes et pour les membres du corps professoral puis la même chose s'applique pour les trois membres des cadres académiques, la raison c'est que il y a le Sénat ici, mais il y a tous les sous-comités également qui comportent quand même un nombre assez important d'administrateurs, d'étudiants et de membres du corps professoral puis c'est des gens qui sont typiquement un peu familiers avec le dossier aussi donc on voulait des gens qui soient un peu familiers avec ce qu'on est en train de faire ici donc c'est pour ça les raisons.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Hesam Esfahani, allez-y.

**Esfahani :** Merci monsieur le président. Est-ce qu'on peut avoir un amendement tel que les trois professeurs vont être choisis par l'ABPUM comme les autres comités du Sénat?

**VRER :** Par l'ABPUM?

**Esfahani :** Oui.

**VRER :** Bien l'idée ici c'est qu'il y a trois associations puis l'idée derrière ceci c'est que les membres du corps professoral qui siègent au Sénat puis au comité du Sénat sont élus par les associations professorales donc en respecte en quelque sorte cette volonté-là puis on voulait pas retarder les choses indûment non plus donc on a pensé que c'était probablement la meilleure approche.

**Esfahani :** Merci.

**Président d'assemblée :** Oui puis effectivement juste pour que ce soit clair, ce ne sont pas que des professeurs qui ont un mandat au Sénat, mais soit Sénat, Comité des programmes, Comité des règlements, Comité d'assurance de la qualité et Conseil de la langue française. Question d'Alexandre Robichaud.

**Robichaud :** Merci monsieur le président. Moi j'aurais une question par rapport aux trois personnes étudiantes. Dans le fond, j'aimerais savoir qu'est-ce qui va être la procédure de sélection pour les étudiants. Est-ce que ça va être choisi par les associations étudiantes ou ça va être élu au Sénat académique?

**VRER :** Comme mentionné, c'est des personnes étudiantes qui font partie soit du Sénat ou un des comités à la base, mais vu la complexité de trouver des étudiants qui sont disponibles pour siéger pendant cette période-là, on va laisser le choix aux associations étudiantes de nommer leur représentant.

**Robichaud :** Parfait, merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Micheline Gleixner.

**Gleixner :** Merci. Ma question c'est étant donné la nature du mandat du comité qui traite des exigences linguistiques, est-ce que la composition qui est prévue exige ou s'assure qu'il y a une expertise en ce qui concerne les langues sur le comité?

**VRER :** Bien dans le fond, il y aurait trois membres du corps professoral donc des gens des secteurs langues qui sont ici qui sont sur d'autres comités aussi qui peuvent être membres du comité. Puis au niveau des cadres académiques aussi ce sera des gens qui ont quand même différentes expertises aussi.

**Président d'assemblée :** Parfait. Hélène Albert.

**Albert :** Merci beaucoup. La question c'est simplement technique ou procédurale, mais comme on parle d'un bulletin de vote puis la première rencontre aurait lieu le 20 mai donc on va pas voter pour ça ici si j'ai bien compris, c'est pas séance tenante qu'on va faire les votes.

**Président d'assemblée :** Dans un deuxième temps on va voter sur la composition du comité. Maintenant on vote sur la création du comité.

**Albert :** Est-ce qu'on fait ça aujourd'hui?

**Président d'assemblée :** Oui, séance tenante ce sera le prochain point.

**Albert :** Parfait, merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Éric Trudel.

**Trudel :** Merci monsieur le président. Moi je voudrais souligner la précipitation dans laquelle le calendrier peut nous plonger. On nous invite à participer à ce comité avec 48 heures d'avis ce qui me paraît poser problème. Chacun chacune ici est déjà engagé dans les activités de recherche, d'enseignement et autres et donc ça nous permettra pas, selon moi, de faire avancer les choses avec le temps de réflexion nécessaire alors je remets en

question la précipitation avec laquelle donc je sais, je prends en note du fait que des étudiants et des étudiantes peuvent être difficilement joignables et réunissables autour d'une table, ça j'en conviens, mais pour faire le travail convenablement et pour consulter aussi les différentes unités académiques ou en tout cas par exemple la formation linguistique, ça nécessite un temps plus allongé je crois pour les activités du comité. Voilà, merci.

**Président d'assemblée :** Merci pour ces commentaires. Je passe à Denis Lajoie.

**Lajoie :** Merci beaucoup monsieur le président. J'aimerais souligner que je trouve que ce comité est une bonne initiative de collégialité alors je vais essentiellement appuyer la chose. Est-ce que je peux voir la proposition à l'écran s'il-vous-plaît? Ce que j'aurais envie de proposer puis c'est en lien avec ce que le sénateur Esfahani disait tantôt, c'est plutôt si qu'on arrive pas à trouver des membres du corps professoral ou à les nommer à partir des comités, bien qu'on ajoute la possibilité que les associations respectives les nomme par après. Je sais que madame la secrétaire générale va vouloir une proposition en bonne et due forme fait que ma proposition d'amendement à la fin de la phrase : advenant la possibilité que les nominations ne soient pas comblées par la composition prévue, les associations professorales pourront nommer leur représentante ou représentant.

**Président d'assemblée :** Je vais vous demander de la répéter lentement pour que la secrétaire générale puisse la noter parce que moi je ne l'ai pas notée.

**Lajoie :** Mehdi, l'as-tu dans la transcription?

**Président d'assemblée :** Oui, mais on la veut maintenant. Est-ce que tu l'avais inventée?

**Lajoie :** Oui, live.

**Président d'assemblée :** Live, ok, je comprends.

**Secrétaire générale :** Voici ce que j'ai compris à date puis j'ai mis le étant entendu que advenant la possibilité que les nominations ne soient pas comblées, les associations professorales pourront nommer les représentants.

**Président d'assemblée :** Est-ce que ça correspond à ce que vous avez dit?

**Lajoie :** Oui.

**Président d'assemblée :** Excellent, merci. On a ici une proposition d'amendement donc on va suspendre la proposition principale pour l'instant. Proposition d'amendement, est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Olivier Clarisse. On va voter sur l'amendement. Est-ce qu'il y a des questions sur l'amendement avant que l'on vote?

?: Est-ce qu'on peut la relire?

**Secrétaire générale :** À la fin de la proposition principale on ajouterait : étant entendu que advenant la possibilité que les nominations ne seront pas comblées ou ne sont pas comblées, les associations professorales pourront nommer les représentants au comité.

**Président d'assemblée :** Parfait. Donc questions sur l'amendement? Jean-François Thibault, c'est sur l'amendement?

**Thibault :** Oui, ça concerne l'amendement. Enfin, je sais pas si quelqu'un a la réponse autour de la table, mais on parle de combien de membres du corps professoral qui sont actuellement soit au Sénat académique ou soit dans les comités du Sénat? Est-ce qu'on a un chiffre?

**Président d'assemblée :** 20.

?: On parle pas de la composition des professeurs?

**Thibault :** Des membres du corps professoral qui sont soit membres du Sénat académique ou soit dans un de ses sous-comités.

**Secrétaire générale :** C'est 20 juste au Sénat puis après ça le Comité des programmes, faudrait faire le calcul, mais j'ai mes comités ici si tu me donnes un cinq minutes. C'est certainement une quarantaine ou une cinquantaine de personnes.

**Thibault :** C'est ça mon point à ce moment-là c'est de dire qu'à mon avis, il y a suffisamment de représentation du corps professoral dans ces comités-là et au Sénat pour qu'en principe il n'y a pas de problème à nommer des personnes sur ce comité particulier.

?: Droit de réplique, monsieur le président?

**Président d'assemblée :** Je vais demander une précision à madame la vice-rectrice adjointe. Mme Dawes, une petite précision. Combien de personnes seraient admissibles si on parle des professeurs en tout? J'en avais conté 20 dans ma liste, est-ce que ça dépasse 20? Je vais vous donner la parole.

**Dawes :** Alors il y a au moins 20 personnes qui ont un mandat qui continue après le mois de juin, mais il y a beaucoup plus de membres dans les comités et au Sénat.

**Président d'assemblée :** En tout, exactement, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur l'amendement? Olivier Clarisse, c'est sur l'amendement? Allez-y.

**Clarisse :** Juste un commentaire. Il y a peut-être une vingtaine ou une trentaine, quarantaine de personnes éligibles selon ces critères-là, mais la disponibilité du membre du corps professoral tout comme celle des étudiants ou des cadres administratifs est le facteur probablement limitant avec un calendrier qui est très serré, c'est ça qui est le défi à mon avis. Effectivement, je pense d'aller chercher des expertises du corps professoral qui sont le plus elles-mêmes qui siègent au Sénat et qui siègent dans les comités serait une avenue intéressante, mais ça ne garantit pas forcément la disponibilité des membres pendant la période estivale.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Je propose qu'on vote sur l'amendement et puis là on reviendra à la proposition principale. Donc on vote sur l'amendement, je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 25 oui, 8 non et les abstentions ne comptent pas. Dans ce cas-là, c'est adopté à la majorité donc on a une proposition modifiée. Justement les abstentions ne comptent pas donc c'est comme si vous n'aviez pas voté donc mieux vaut voter oui ou non, pour ou contre. On revient à la proposition principale. Micheline Gleixner, est-ce que c'est une nouvelle question? Oui, ok, parfait.

**Gleixner :** C'est une proposition, un amendement je devrais dire à la proposition initiale.

**Président d'assemblée :** La proposition initiale est amendée effectivement, oui.

**Gleixner :** Oui, mais j'aimerais faire une autre deuxième modification.

**Président d'assemblée :** Ok, on écoute.

**Gleixner :** Il faudrait que je vois la proposition telle qu'elle a été écrite, mais l'idée c'était d'ajouter une exigence que deux personnes sur le comité ont une expertise en formation linguistique.

**Président d'assemblée :** D'abord est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Éric Trudel. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Moi je veux juste rappeler que le comité touche la formation linguistique, mais touche également les OFG donc c'est pas un comité sur la formation linguistique uniquement. Je veux juste rappeler ça aux membres du Sénat.

**Président d'assemblée :** Parfait. Lacina Coulibaly.

**Coulibaly :** J'ai une petite remarque au niveau de la proposition parce que lorsque le vice-recteur a expliqué, il disait que les étudiants, il y avait trois étudiants, maintenant le document c'est pas écrit. Est-ce que c'est pas mieux qu'on ajoute plus de trois membres du corps professoral trois représentants d'associations d'étudiants.

**Président d'assemblée :** Là on va parler de l'amendement, mais là on s'éloigne un peu. Est-ce qu'il y a des questions sur l'amendement? Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Une remarque générale qui concerne aussi l'amendement. Je pense ça serait compliqué de conserver une certaine équité vis-à-vis de tous les secteurs en mettant deux personnes de la formation linguistique soit du corps professoral, les personnes étudiantes c'est plus difficile de les classer dans un secteur suivant d'où elles viennent ici. Avec toutes mes excuses pour le mauvais phrasé là-dessus ici, on sait d'où vous venez, c'est pas votre champ de spécialité, je m'écarte. Je reviendrai si je m'écarte ici, mais peut-être qu'il faut se souvenir que le mandat de ce comité c'est de venir avec des recommandations pour le Sénat et ce comité ne devrait en aucun cas exempter le Sénat d'avoir une discussion profonde sur ce sujet-là. C'est ma compréhension et peut-être que monsieur le président vous allez me corriger, c'est que ce comité-là doit amener avec des recommandations, mais n'exemptera pas le Sénat d'avoir une discussion profonde sur ce sujet de la formation linguistique et des OFG.

**Président d'assemblée :** Ni les autres comités.

**Clarisse :** Ni les autres comités.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a des questions sur l'amendement avant que l'on vote sur l'amendement? Mathieu Lang.

**Lang :** C'est pas nécessairement une question, c'est plus une remarque. J'imagine que le comité a pas les mains liées ou la bouche muselée, elle pourrait convoquer des personnes expertes des différentes facultés etc.

etc. Je suis pas contre l'amendement sauf que on peut se donner peut-être de la souplesse aussi que le comité puisse convoquer les personnes qu'il souhaite.

**Président d'assemblée :** Parfait donc s'il n'y a pas de question sur l'amendement, je vais demander à la secrétaire générale de relire le libellé de l'amendement.

**Secrétaire générale :** Donc c'est le deuxième amendement proposé par Micheline Gleixner et appuyé par Éric Trudel, c'est d'ajouter que deux personnes aient une expertise en exigences linguistiques.

**Président d'assemblée :** Est-ce que c'est bien ça, Mme Gleixner? Je vois que exigences linguistiques, c'était pas tout à fait le libellé.

**Gleixner :** J'avais dit une expertise en formation linguistique.

**Président d'assemblée :** En formation linguistique, parfait.

**Gleixner :** Mais si je pourrais peut-être clore le débat puis faire un dernier commentaire?

**Président d'assemblée :** Oui.

**Gleixner :** À mon souvenir, l'idée du comité est survenue durant nos discussions sur la formation linguistique. Je pense que 1) les préoccupations les plus importantes qui ont été exprimées face à la réforme des programmes ont été au niveau des exigences linguistiques donc selon moi, c'est un des mandats les plus importants que le comité doit adresser et revenir au Sénat pour justement alimenter nos discussions avec des recommandations spécifiques en tenant compte de nos préoccupations. La proposition s'assure que cette expertise est autour de la table justement pour que les préoccupations des membres du Sénat soient considérées durant ces discussions.

**Président d'assemblée :** Parfait. Mathieu Lang.

**Lang :** Merci monsieur le président. Moi j'aurais envie de voter contre, mais pas pour museler des profs, mais j'aurais peut-être envie que ça serait plus dans un mandat de s'assurer que cette question-là soit bien étudiée la question de la place de la formation linguistique en français et en anglais dans les mandats plus précis parce que il va toujours avoir un problème avec la représentation. Soit qu'on va avoir deux personnes sur trois qui vont bien porter le dossier des enjeux de la formation linguistique, mais ça va laisser par contre d'autres programmes où il y a d'autres enjeux comme les agréments où il y a d'autres enjeux par rapport aux normes de cours ou la place des cours dans des programmes qui sont très serrés. Donc il y a d'autres enjeux qui vont pas être pris en compte dans la grande question qui dépasse la formation linguistique, mais qui passe la formation totale ou globale d'un programme. Mais comprenez bien que je veux pas empêcher, mais c'est comme ça que je le conçois dans mon esprit. Je préférerais que le mandat serait de s'assurer que les personnes soient consultées, que les unités soient consultées pour s'assurer qu'il y ait moins d'angles morts, mais c'est le rôle du comité est un peu par appui ou un peu à haute altitude en s'assurant de voir à basse altitude tous les angles morts. Je laisse le Sénat décider, mais c'est ma compréhension ou ma réflexion à ce sujet.

**Président d'assemblée :** Viktor Freiman, c'est une question sur l'amendement?

**Freiman :** Juste comme je cherche vraiment à bien comprendre parce que je vois un petit peu deux enjeux différents, un enjeu qui est vraiment la formation générale et l'autre qui est très important c'est les exigences linguistiques que j'entends très bien préoccupent aussi. Donc devrait-on avoir comme un comité ou deux comités ou un comité deux sous-comités. C'est une réflexion, c'est pas une proposition ni un amendement, mais c'est une réflexion que je fais aussi que je partage avec vous.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. À ma connaissance, le questionnement qui a eu lieu lors du dernier débat portait à la fois sur les exigences linguistiques, mais aussi de donner la flexibilité à nos étudiants dans leur parcours de formation en revisitant les objectifs de formation générale puis en trouvant une équilibre juste qui va se discuter en lien avec chacun des programmes. Ce qu'on veut c'est un éclairage à donner la chance à ce comité. Je suis d'accord avec le doyen Lang que le comité devra aller chercher l'information et consulter les personnes concernées pour venir éclairer la prise de décision au niveau du Sénat.

**Président d'assemblée :** Parfait donc je vais prendre une dernière question sur l'amendement puis on pourra voter. Claudine Auger.

**Auger :** Oui, en fait c'est un commentaire général qui touche l'amendement, mais c'est aussi de mémoire moi aussi je me rappelais que le comité qu'on avait demandé c'était vraiment sur les exigences linguistiques étant donné que comme on a dit tantôt, c'est vraiment ça qui cause un peu plus de discussion puis en même temps, Sénateur Lang, bonne idée, mais avec le temps qui nous est donné au mois de mai, juin, un peu l'été et août, je suis pas certaine que l'expertise on va pouvoir aller la consulter vraiment dans un temps plus occupé puis où les gens sont en colloque ou sont pas là. Voilà.

**Président d'assemblée :** Parfait. Mona Luiza Ungureanu.

**Ungureanu :** Merci. Je suis tout à fait d'accord avec plusieurs de nos collègues sénateurs et sénatrices. Il s'agit vraiment de deux questionnements séparés. D'une partie ce qui concerne le changement au régime OFG et avoir la possibilité d'avoir deux mineures majeures avec une idée avec laquelle beaucoup de personnes semblent d'accords. L'autre des exigences linguistiques. La plupart des discussions qu'on a eues étaient vraiment au niveau des exigences linguistiques et je remarque aussi que dans beaucoup de lettres qu'on reçoit, on mélange les deux choses en disant c'est comme si on a des exigences linguistiques, on enlève complètement la possibilité d'avoir plus de choix aux étudiants et ce n'est vraiment pas le cas. C'est pour ça que je pense ça serait intéressant d'avoir deux comités séparés d'un côté et si on fait un comité qui passe sur la formation linguistique, on parle de formation ça veut dire pédagogie, c'est vraiment de ce point de vue qu'on doit parler et pas administratif ou s'il y a plus de cours parce qu'au moment où on intervient avec le nombre de crédits et tous ces points qui sont vraiment importants aussi, mais là on parlait pas de pédagogie, on parlait pas de formation, on parle d'une chose complètement différente. Alors soit qu'on veut avoir une expertise de formation ou on fait des choix administratifs. Je m'excuse pour le dire, c'est une des raisons pour lequel je n'ai pas donné mon nom parce que le comité me paraissait pas vraiment ce qu'on avait recherché. Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Nous allons procéder au vote sur l'amendement à ce stade-ci parce que le temps passe puis il faut revenir à la proposition principale. Donc madame la secrétaire générale, peut-être nous rappeler l'amendement sur lequel nous allons voter.

**Secrétaire générale :** Alors Micheline Gleixner appuyée par Éric Trudel c'est d'ajouter que deux personnes aient une expertise en formation linguistique.

**Président d'assemblée :** Parfait. Et ça été dûment appuyé donc je vais démarrer le vote sur cette question-là. J'arrête le vote et le résultat est 11 oui, 25 non donc c'est rejeté. On revient à la proposition principale qui avait été amendée une fois. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou est-ce qu'on peut procéder au vote? Olivier Clarisse, c'est sur la proposition initiale amendée une fois?

**Clarisse :** Oui. Effectivement, j'avoue que j'entends mes collègues sénateurs et sénatrices et ce que j'avais cru comprendre aux finales au précédent Sénat c'est que les OFG étaient désuets et qu'il y avait une remise en cause sérieuse là-dessus si je me trompe et que leur élimination avait été recommandée. Donc c'était cette idée que j'avais gardé en tête ici. Je sais pas si on veut revenir là-dessus ou si on a vraiment besoin de revenir de manière profonde à ce niveau-là sur les OFG, est-ce qu'on veut ajouter un OFG sur la culture autochtone ou sur les enjeux autochtones, ça c'est une autre histoire, mais ça serait bien de ne pas mélanger les torchons et les serviettes et de réfléchir peut-être à faire deux comités, un comité qui serait simple sur les OFG et un comité qui serait beaucoup plus pertinent sur la formation linguistique. Et si y'a besoin d'une proposition, je serais prêt à faire cette proposition juste après ce vote-là ici, mais je pense que je voterais contre cette proposition ici pour pouvoir former deux comités distincts.

**Président d'assemblée :** Quand on parle de formation générale, je mets mon chapeau de vice-doyen, quand on parle des OFG, ça comprend la formation linguistique. Hélène Albert.

**Albert :** Merci monsieur le président. Ma préoccupation puis je comprends très bien l'intention de créer possiblement deux comités, mais ça veut dire 18 personnes puis 18 personnes dans une période de temps où ça va être déjà difficile à mentionner pour des étudiants qui ont un travail d'été qui sont pas nécessairement disponibles aux heures de tu sais le jour par exemple on se réunit normalement fait que pour moi ça me préoccupe un peu parce que je pense que la voix étudiante serait très importante dans ces comités-là aussi. C'est un commentaire comme ça.

**Président d'assemblée :** Je vais procéder au vote à ce stade-ci, nous votons sur la proposition initiale qui a été modifiée une fois. Madame la secrétaire générale, est-ce que vous voulez la lire ou ça va? Je pense qu'on est à l'aise. Ok donc je démarre le vote. J'arrête le vote et le résultat est 27 oui 9 non donc la création du comité est adoptée avec l'amendement qui avait été proposé. C'est parfait. Nous continuons au point 7.1, on va passer à la composition du comité. C'est pour les nominations à ce comité donc c'est le moment de nommer des membres. Est-ce qu'il y a des propositions du corps professoral? Oui on est au stade du corps professoral donc est-ce qu'il y a des propositions? Appuyez sur vos boutons si vous voulez faire des nominations ou proposer votre candidature. Hélène Albert.

**Albert :** Je propose Mélanie LeBlanc.

**Président d'assemblée :** Mélanie LeBlanc, est-ce que vous acceptez? Oui. C'est un oui de la part de Mélanie LeBlanc. Il nous faut trois membres. Justement l'UMCE linguistique et langue donc voilà. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ou est-ce qu'il y a des membres qui veulent soumettre leur nom? Hesam Esfahani.

**Esfahani :** Je voudrais proposer le sénateur Éric Trudel.

**Président d'assemblée :** Éric Trudel. On pourra voter à la toute fin, mais finalement il y aura une voix par campus donc je vais d'abord demander à Éric Trudel s'il accepte. D'accord donc c'est un non pour Éric Trudel. Sylvie Morin.

**Morin :** Je vais proposer Vicky Therrien.

**Président d'assemblée :** Mme Therrien, est-ce que vous acceptez oui ou non? Parfait donc c'est un oui pour Vicky Therrien. Lacina Coulibaly, vous voulez proposer une candidature?

**Coulibaly :** Oui, je propose Étienne Dako.

**Président d'assemblée :** Étienne Dako. Étienne Dako, est-ce que vous acceptez oui ou non? Non? Donc c'est un non pour Étienne Dako. Il nous faudra aussi quelqu'un du campus de Shippagan parce qu'il faut une représentation par campus. Hélène Albert.

**Albert :** Je propose Claudine Auger.

**Président d'assemblée :** Claudine Auger, est-ce que vous acceptez?

**Auger :** Oui. C'est-à-dire on est deux au campus de Shippagan, c'est un peu comme Edmundston qu'on se retrouve avec beaucoup de comités, ça vous le savez, je l'ai souvent dit. C'est des gros comités. Le délai est très court donc j'ai le goût de dire non, mais j'ai comme pas le choix de dire oui, vous comprenez? Je vais le prendre, mais pour le délai je trouvais ça très serré et surtout que ça fait longtemps qu'on demande d'avoir des rencontres. Donc je vais dire oui.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup. Hélène Albert.

**Albert :** J'étais gênée de vous proposer étant donné ce délai-là, mais je voulais aussi m'assurer que votre point était entendu. Ma question c'est aussi là on a les gens du Sénat académique autour de la table puis je connais mal les gens dans les autres comités qui seraient aussi éligibles qui pourraient représenter la voix de Shippagan aussi.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Je peux comprendre que le délai de réalisation ou du mandat sur le comité est court, mais je vous rappellerai que dans le cadre des prochaines années, on a besoin d'augmenter le nombre d'étudiants dans chacun de nos campus puis pour être attractif, il faut avoir des programmes modernisés qui vont donner de la flexibilité de parcours. Ce qu'on fait ici c'est pas de l'innovation, c'est du rattrapage en terme de cadre de programmes et je sais pas si vous le savez, mais la compétition considérant la diminution significative de 60 % des demandes à l'international à travers le Canada, 41 % à l'Université de Moncton, qu'on se doit d'avoir rapidement une offre de programmes qui est intéressante pour les futurs étudiants. Je peux comprendre qu'on s'en va dans une période estivale, mais on a quand même mai-juin puis septembre donc je pense que c'est une tâche qui est importante, cet exercice-là est important puis il doit se réaliser dans un temps opportun parce que tout délai qu'on va avoir ici va reporter la prise de décision au niveau de l'université et donc je vous invite particulièrement ceux qui peuvent accepter ces mandats-là de les accepter dans l'intérêt de l'université.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce qu'il y a d'autres propositions de candidatures? Olivier Clarisse, vous voulez proposer quelqu'un, c'est ça?

**Clarisse :** Non, mais je suis très sensible à l'argument de ma collègue Claudine Auger et je me demande s'il y aurait possibilité de lui permettre si besoin de démissionner s'il y a une candidature qui n'est pas au Sénat académique, mais dans les autres comités qui pourrait représenter le campus de Shippagan ou non ici. La même chose peut être appliquée aux autres campus parce que là on est en train de chercher au sein du Sénat et il y a des gens très très compétents ici, mais parfois qui sont surexploités, on va dire ça comme ça, et de laisser cette opportunité ici là-dessus pour alléger le fardeau administratif sur les épaules des mêmes.

**Président d'assemblée :** Claudine Auger, vous voulez répondre?

**Auger :** Merci, t'es gentil, mais honnêtement je veux dire on est quand même aussi un petit groupe à Shippagan et vite comme ça je crois pas surtout en langue on est juste quelques-uns, mais merci de t'inquiéter.

**Président d'assemblée :** Merci. Étienne Dako, vous voulez poser une candidature?

**Dako :** Non monsieur le président, mais j'espère que tout le monde le comprend et ça vient un peu de ce que le recteur vient de mentionner, je crois que c'est une nécessité pour notre université de former ce comité-là et de le faire de façon urgente. Je crois que c'est pertinent cela qu'il faut comprendre ici et de ce point de vue-là, je remercie déjà les membres qui ont accepté de faire partie de ce comité-là, mais s'il-vous-plaît allons de l'avant et faisons du travail. Si jamais il y a des améliorations à apporter, on apportera les améliorations, mais c'est une urgence de le faire maintenant.

**Président d'assemblée :** Merci. On est au stade de la nomination des membres à un comité. On va revenir à notre sujet. Je vais poser la question trois fois comme il se doit. Est-ce qu'il y a de nouvelles candidatures? Est-ce qu'il y a de nouvelles candidatures? M. Lajoie, nouvelle candidature?

**Lajoie :** Non, point d'ordre en fait. J'apprécie vivement les personnes qui ont accepté les nominations. Je pense sauf erreur de ma part qu'elles proviennent toutes d'un même secteur tel que défini selon le tableau d'Edmundston. Sciences humaines, ok, c'est beau, merci.

**Président d'assemblée :** Oui, c'est réglé, j'avais ma liste ici. Donc c'est parfait, merci pour le commentaire. Une troisième fois, est-ce qu'il y a de nouvelles candidatures ou propositions de candidatures? On a pas besoin de procéder à un vote parce que c'est élu sans opposition donc merci aux membres qui ont accepté de siéger au comité.

## 7.2 Autres

**Président d'assemblée :** Ça nous mène au point 7.2, autres. Il n'y avait rien à signaler. Excellent.

## 8. Politiques de la FESR

### 8.1 Modifications à la politique – professeure associée et professeur associé

**Président d'assemblée :** On va passer au point 8, les politiques de la FESR. On passe au point 8.1, modification à la politique – professeure associée et professeur associé et pour ça, je vais céder la parole à Francis LeBlanc. Allez-y.

**LeBlanc, F. :** Merci beaucoup monsieur le président. Un peu une présentation de tout le dossier. Récemment on a changé les statuts et règlements concernant à la fois le titre de professeur associé et des chercheurs associés. Je pourrai passer si vous voulez les modifications qu'on a amenées dans les Statuts et Règlements. Les modifications qu'on amène aujourd'hui à ces deux groupes de membres associés sont surtout liés à ces modifications-là. Mais plus largement, on a à la FESR soit modifié certains groupes de membres associés ou créé d'autres groupes de membres associés pour mieux catégoriser les personnes qui se trouvent soit sur le campus ou associés à l'université. Je vais m'expliquer pourquoi. C'est qu'on a premièrement de la difficulté à identifier ou même savoir combien de personnes qui sont disons chercheurs postdoctoraux ou même des stagiaires donc on a créé un groupe de stagiaires au sein de la FESR dont j'ai eu des discussions avec les ressources humaines et les ressources humaines vont créer des catégories d'employés, mais ça sera pas toujours des vrais employés dans notre système et on pourrait alors si qu'on a besoin de contacter tous les chercheurs postdoctoraux du campus ou tous les stagiaires, on pourra envoyer des courriels spécifiques à ces personnes-là et ça simplifie aussi l'accès aux services. Par exemple aux services de la DGT lorsqu'on a des personnes qui arrivent de l'extérieur qui n'ont pas de statut d'employé, ça causait souvent des défis. Ils voulaient faire des exceptions, il faut avoir des discussions longues et pénibles parfois dans certains cas donc on a voulu un peu uniformiser et commenter de trouver des catégories de sorte qu'il n'y a personne qui est exclus. Donc on peut avoir des professionnels de recherche, des postdocs, des stagiaires, etc., mais les trois groupes que je vais vous présenter aujourd'hui ce sont des groupes qui sont définis dans les Statuts et Règlements. Le premier c'est le titre de professeur ou professeure associé(e). J'aurai quelques petites modifications qu'on peut faire à l'amiable parce qu'il y a des gens qui ont lu le document puis qui m'ont revenu, mais je pense que c'est mineur comme modifications. Voulez-vous que je fasse la proposition avant de commencer la discussion?

**Président d'assemblée :** Oui, effectivement la proposition qui sera appuyée puis ensuite on pourra discuter des détails si ça vous va.

**LeBlanc, F. :** Je propose le titre de professeur associé tel que présenté.

**Président d'assemblée :** On va l'afficher et vous pouvez la lire.

**LeBlanc, F. :** Parfait.

**Président d'assemblée :** Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la politique de la FESR portant sur les professeurs associés et professeures associées et c'est appuyé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Vous vouliez faire quelques petites corrections?

**LeBlanc, F. :** Il y a deux petites corrections. Dans la politique, on mentionne qu'on demande le dossier de renseignements professionnels, bien c'était personnel à l'époque, donc on aimerait changer ça à simplement le curriculum vitae de la personne. C'est vraiment la pratique, on acceptait souvent les curriculum vitae. Le dossier de renseignements bien c'est plus à l'interne.

**Président d'assemblée :** Donc tout ce qui est DRP finalement remplacé par CV.

**LeBlanc, F. :** CV.

**Président d'assemblée :** Correction à l'amiable.

**LeBlanc, F.** : Puis la deuxième note en bas de page, la note 2 qui faisait référence aux paragraphes 90-6 et 90-7, bien ces paragraphes-là n'existent plus parce qu'on a fait des modifications. Je mentionnerais le paragraphe 90-2 et le paragraphe 90-2 c'est le paragraphe qui mentionne le PhD ou son équivalent. Ça définit qu'est-ce que c'est l'équivalent, c'est une maîtrise dans certaines disciplines artistiques, en droit et le MD donc ça c'est déjà modifié dans les Statuts et Règlements.

**Président d'assemblée** : Parfait donc c'est la note 2 et on remplacerait par paragraphe 90-2 plutôt. Ok, parfait.

**LeBlanc, F.** : C'est des modifications qui sont déjà faites, mais je vais quand même les résumer. Premièrement, l'ancienne politique le titre de prof associé c'est surtout utile pour des codirections de thèse donc pour codiriger une thèse lorsqu'on est pas prof, il faut être prof ici à l'université je veux bien dire, il faut être prof associé. On mentionnait que c'était des personnes qui travaillaient à l'extérieur ou des personnes retraitées. Ceci nous causait des soucis parce qu'il y a des gens qui sont sur le campus par exemple dans nos instituts qui sont officiellement employés de l'université, mais qui voulaient avoir le titre de prof associé donc on a enlevé ceci donc c'est ouvert à tous. C'est ouvert bien sûr aux personnes retraitées, mais aussi des personnes qui seraient alentour ici à l'université. Deuxième modification bien suite à la recommandation du conseil, on mentionnait anciennement que c'était le recteur qui prenait la décision finale, mais la pratique était que c'était bel et bien le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui prenait la décision donc on a modifié pour aligner ça avec la pratique. La durée du mandat anciennement c'était trois ans donc maintenant c'est cinq ans. On a aussi ajouté à la fin de l'Article 2 une phrase concernant la demande de permis de séjour lorsqu'un prof associé qui vient de l'international a besoin de se rendre sur le campus, on a normalement besoin d'un permis de séjour donc on l'a mentionné ici et les permis de séjour sont demandés par la FESR à notre consultante en immigration. C'est à mes yeux les modifications majeures qu'on a amenées, mais encore une fois, c'est aligné avec ce qui avait déjà été adopté dans les Statuts et Règlements.

**Président d'assemblée** : Parfait merci puis il y a d'autres petites corrections qui sont d'ordre surtout stylistique donc c'est à peu près tout. Est-ce qu'il y a des questions? Olivier Clarisse.

**Clarisse** : Merci monsieur le président. J'applaudis ces modifications qui vont dans le bon sens. D'après moi c'est une simplification pour même les unités et ici. Le statut de professeur associé permet également aux chercheurs de faire des demandes de subvention et de bonifier l'offre de recherche au sein de notre institution et pour les étudiants et étudiantes donc ça va dans le bon sens. Juste une petite question. Ça pas besoin d'être marqué dans ce document de travail ici, mais est-ce qu'il est demandé à la fin du mandat du professeur associé de réaliser un bilan, un petit rapport qui sera un bilan sur les activités. J'ai vu que c'était le cas dans le renouvellement, mais est-ce qu'on pourrait demander aussi ça dans le bilan en fin de mandat ici ou est-ce que c'est déjà dans les pratiques, monsieur le vice-recteur?

**LeBlanc, F.** : Ce n'est pas dans les pratiques, mais on peut l'ajouter si qu'on désire d'avoir un bilan même lorsqu'il n'y a pas de demande de renouvellement. Lorsqu'il y a une demande de renouvellement, on demande bien sûr aux unités d'expliquer pourquoi il y a un renouvellement, il explique les activités, les gens qui ont déjà supervisé ou qui participent à des projets de recherche, mais on peut l'ajouter à l'amiable si vous voulez.

**Président d'assemblée** : Ça pourrait être une correction à l'amiable si tout le monde est d'accord. Allez-y monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier** : Monsieur le président, je pense que demander un bilan dans le cadre d'un renouvellement je pense c'est approprié. Quelqu'un qui voudrait pas renouveler, je suis pas certain qu'il va vouloir faire un bilan d'autant plus que c'est pas des professeurs qui sont rémunérés et donc c'est une surcharge de travail. J'imagine que les activités de ces professeurs-là sont capturées aussi dans les bilans annuels qui sont faits. Ils devraient soumettre leur CV à mon avis quand vous faites vos bilans annuels puisqu'ils vont contribuer entre autres à la productivité des étudiants. J'avais une question technique, c'est peut-être pour le vice-recteur en administration. Vous avez mentionné, Francis, qu'on vous a proposé pour les professeurs associés de les identifier comme des employés ou dans la catégorie employés pour qu'ils puissent avoir puis c'est la même chose un employé qui veut devenir, on a un certain nombre d'employés qui ont des PhD qui contribuent donc qui peuvent avoir le titre de professeur associé. Est-ce qu'ils vont être dans une deuxième catégorie d'employés parce que ma question moi c'est surtout au niveau statistique de pas surestimer notre nombre d'employés à l'université parce qu'on se fait souvent juger sur ces éléments-là particulièrement dans l'environnement dans lequel on est présentement et les demandes qu'on a au niveau du gouvernement en terme de coupures de postes, etc.

**LeBlanc, F.** : Je suis pas certain je peux répondre pleinement à cette question-là, mais ils seront catégorisés dans un groupe aux ressources humaines. Pas convaincu que ça sera un groupe d'employés parce que pour les profs associés ils sont certainement normalement pas employés, mais ils pourraient être comptés deux fois. Si que la personne est déjà employée ici, elle se trouverait aussi sur une autre liste donc je sais pas si ça va amener des soucis au niveau des ressources humaines, ça pas été soulevé lorsqu'on a eu des discussions, mais peut-être que M. Cormier...

**Cormier** : De ma compréhension, il s'agit de créer un statut dans le système et pas nécessairement de les associer à une catégorie employés. Donc lorsqu'on filtre sur les employés, on peut facilement enlever les

étudiants parce qu'ils sont pas des employés permanents, ils ont eu un contrat de correction ou quelque chose comme ça donc c'est le même type de catégorisation où on peut les filtrer lorsqu'on fait les bilans d'employés.

**VRER** : Monsieur le recteur, votre commentaire sur le bilan c'est vrai, moi j'ai été moi-même prof associé ailleurs puis on m'a même pas demandé un bilan même pour le renouvellement, mais certainement pas à la fin donc c'était plutôt fait à l'interne que l'unité justifiait sa demande.

**Recteur et vice-chancelier** : C'est souvent l'université autre qui va demander un bilan ou qui a le droit de demander le bilan dans le cadre d'une activité de ce niveau-là.

**Président d'assemblée** : Ok donc on ne retient pas l'idée de la soumission d'un bilan si je comprends bien. Prochaine question, Céline Surette.

**Surette** : Merci monsieur le président. C'est vraiment très mineur. Dans le document on dit « recherche » au lieu de « RDC ».

**Président d'assemblée** : À quels endroits dans le document?

**Surette** : Dans le point 1. À plusieurs endroits, mais dans le point 1. Je pense que ce serait juste de faire une recherche sur le mot recherche puis le remplacer par « RDC ».

**Président d'assemblée** : D'accord.

**Surette** : Et puis le deuxième commentaire est au point 3, on dit les privilèges normalement attribués aux personnes membres du corps professoral. Je pense pas qu'on a besoin du mot « personne » membre du corps professoral est déjà inclusif. Ça revient deux fois à ce même paragraphe-là donc si on pourrait enlever le mot « personne » ça serait plus fluide.

**Président d'assemblée** : On a une petite question par rapport à ça.

**Secrétaire générale** : À l'Article 1 la dernière phrase où l'équivalent est soit activé en recherche et développement ou en création.

**Surette** : C'est vrai, ça pourrait être remplacé par « RDC », mais si tu vas un peu plus haut à la fin de la première phrase, on dit « contribue à la formation aux études supérieures ou en recherche » donc ça serait « ou en RDC », mais c'est que ça revient à plusieurs reprises. Je les ai pas tous notés, mais je pense que d'autres collègues les auront notés donc ça serait vraiment juste de faire une recherche systématique puis les noter.

**Président d'assemblée** : Parfait, merci, c'est bien noté. Hesam Esfahani.

**Esfahani** : Merci. Moi je voudrais revenir en fait sur la question de rapport ou bilan. Je pense la personne qui va être renouvelée pour son mandat en fait il y a déjà son CV donc je pense CV ça démontre un peu le rapport et aussi la lettre c'est consciencieux de l'unité que j'imagine que c'est un cas comme bilan. Je suis pas contre la question de bilan, mais je pense ça ajoute une tâche additionnelle pour les membres associés. J'ai une autre question ici sur la question de contribution. On sait qu'au sein de l'université si par exemple le corps professoral dirige une thèse, il y a une contribution dans leur banque de crédits. Je suis curieux de savoir est-ce que pour les personnes qui sont professeurs associés et qu'ils codirigent ils ont une contribution ou non?

**LeBlanc, F.** : En terme de crédits, non.

**Esfahani** : Pas en terme de crédits, mais d'autres façons de contribution.

**LeBlanc, F.** : Tu veux dire compensation, rémunération? Non, il y en pas. Puis je vais revenir au bilan. Ça met « le renouvellement de mandat doit être fait en fonction d'une association fructueuse et doit inclure un bilan des activités de collaboration ». Le bilan vient pas nécessairement de la personne, ça peut venir aussi de l'unité. On demande pas nécessairement un bilan de la personne, mais plutôt un bilan de l'unité.

**Président d'assemblée** : Merci pour cette précision. Natalie Carrier.

**Carrier** : Ça serait en lien avec le point 1. Je suis pas certaine comment limitatif c'est quand on dit que ça peut être n'importe quelle personne travaillant à l'extérieur de l'université ou à la retraite bien sûr qui peut contribuer à la formation aux études supérieures et en RDC. C'est comme très large. Je sais qu'il faut avoir un PhD, mais si tu travailles au Tim Hortons et tu contribues au service alimentaire ou en nutrition, je sais pas quelles recherches tu peux faire là, mais est-ce qu'il faut être absolument rattaché à une université de un. Je sais qu'il y a des cliniciens qui sont professeurs associés qui ne travaillent pas dans une université, mais comment qu'on dépasse le cadre universitaire pour ces candidats-là? Y a-t-il, comment je dirais ça, des exceptions que c'est des gens qui sont à leur propre compte, qui font de l'analyse de données, toutes sortes de choses comme ça? On a jamais eu de cas que je me souviens à date. On dirait que c'est très ouvert quand qu'on dit juste une personne qui travaille à l'extérieur de l'université.

**LeBlanc, F.** : Bien on a enlevé ceci donc c'est plus flexible pour les personnes qui travaillent à l'interne, là ils sont éligibles maintenant. On avait fait des exceptions dans le passé parce qu'on avait pas le choix, c'était des gens qui étaient sur le campus qui voulaient être profs associés qui dirigeaient, mais ici, on le laisse ouvert. C'était tout aussi ouvert auparavant pour les gens de l'externe que ce l'est maintenant. Ça pas changé ce côté-là. Peut-être que je comprends pas mal la question.

**Président d'assemblée** : Parfait. Hélène Albert.

**Albert** : Merci beaucoup. D'abord sur le dernier point, ça spécifie quand même qu'elles doivent être actives en recherche. Moi je suis tout à fait d'accord avec le changement de la politique, je pense qu'on s'en va dans une bonne direction. La seule chose on a féminisé partout, mais on a enlevé un féminin au point 2. On réfère aux personnes candidates puis l'ancienne version disait « candidate et candidat » alors pour être je dirais cohérent avec l'ensemble du document, je pense qu'on devrait revenir avec « candidate et candidat » parce qu'on dit professeur associé et professeure associée donc ça serait juste une manière d'être congruent avec tout ça puis d'éviter la confusion des personnes.

**LeBlanc, F.** : On l'avait fait relire par une experte en écriture genrée puis c'est cette personne-là qui nous a suggérés ceci. Elle avait été révisée, mais pas par nous à l'externe auparavant, mais si c'est acceptable de mettre « candidate » et « candidat ».

**Président d'assemblée** : Oui, on a le masculin et le féminin partout ailleurs.

**Albert** : Ça serait pour moi une manière d'être plus cohérent avec l'ensemble du texte. Je comprends l'intention de la personne qui a révisé aussi par exemple.

**Président d'assemblée** : Excellent. Je ne vois pas d'autres questions, je pense que nous sommes prêts pour le vote sur cette question-là donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

## 8.2 Modifications à la politique – chercheure associée et chercheur associé

**Président d'assemblée** : On passe au point 8.2, modifications à la politique – chercheure associée et chercheur associé. Monsieur le vice-recteur adjoint.

**LeBlanc, F.** : Merci beaucoup. Encore une fois, c'est similaire à l'autre proposition. Il y a eu des modifications de faites, on veut ramener la durée du mandat à cinq ans donc vous verrez cette modification-là dans l'Article 2. Également dans l'Article 2 on mentionnait que la décision finale était prise par la doyenne de la FESR. Moi j'ai remplacé par la vice-rectrice adjointe ou le vice-recteur adjoint à la recherche parce qu'il y a vraiment deux fonctions puis ça c'est plutôt recherche et non à titre de doyen ou doyenne. Et on a ajouté le libellé pour un permis de séjour lorsque ces personnes-là voudraient venir sur le campus et qu'ils viennent de l'international. Donc c'est les modifications majeures, les autres c'est des changements au niveau quand même relativement mineurs.

**Président d'assemblée** : Donc vous en faites la proposition.

**LeBlanc, F.** : J'en fais la proposition.

**Président d'assemblée** : Parfait. On va l'afficher. Appuyé par le vice-recteur et je vais la lire : que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la politique de la FESR portant sur les chercheurs associés. Questions? Je vois qu'il y en a au moins cinq donc on va commencer par Éric Labelle Eastaugh.

**Labelle Eastaugh** : J'aurais deux questions en fait. La première concerne la modification de remplacer des chercheuses et chercheurs avec des équipes de recherche. Je me demandais juste si l'intention était d'ajouter une exigence de sorte que le statut peut seulement être attribué à une personne qui travaille avec une équipe ou c'est tout simplement une autre expression pour remplacer globalement l'idée de chercheur et de chercheuse. La deuxième question c'est que je demande s'il y aurait peut-être pas lieu, et là ça l'a pas très directement avec les modifications qui sont proposées, mais je me demande s'il y aurait pas lieu d'éliminer l'exigence qu'il y ait un diplôme de maîtrise ou l'équivalent. Je me pose entre autres la question de savoir comment ça s'appliquerait en droit parce qu'en droit, il y a le J.D. plus le L.L.M., la maîtrise en droit qui est considéré l'équivalent du doctorat. Je suis pas certain comment on définirait l'équivalent d'une maîtrise dans le cadre conceptuel de la disposition, est-ce qu'il faudrait que ça soit un étudiant de deuxième année ou de troisième année et de façon plus générale, je suis pas certain quel intérêt qu'on a à être formaliste sur ce point-là. Si c'est une personne avec une formation pertinente qui est intégrée à une équipe de recherche et que la candidature est validée par l'unité concernée, je vois pas l'intérêt de l'université en tant qu'institution d'imposer une certaine exigence formelle au niveau de la formation. Merci.

**Président d'assemblée** : Parfait. Je vais céder la parole au vice-recteur adjoint.

**LeBlanc, F.** : Votre premier point, on veut pas limiter, je pense c'est simplement une expression qu'on a mise là. C'était peut-être pour aussi éviter d'utiliser les deux genres, mais c'est ouvert. Une personne peut collaborer avec une personne puis ça va pas l'affecter. Quant au diplôme, à la limite est-ce qu'on admettrait quelqu'un qui

n'a pas même un diplôme universitaire comme chercheur associé donc où est-ce qu'on s'arrête dans cette visée-là. C'était comme ça avant. Si tu détiens au moins un diplôme de maîtrise ou d'équivalent, on a pas de définition stricte, mais je pense que ça serait des cas quand même exceptionnels.

**Président d'assemblée :** Parfait. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Je suis sensible au point du doyen de droit par rapport à être plus large. Dans mon expérience particulièrement, on a parfois des individus qui ont développé sans nécessairement avoir fait une maîtrise particulièrement dans ce qui s'en vient tout ce qui s'appelle les analyses de larges banques de données par exemple, c'est pas nécessairement des gens qui auront fait une maîtrise, mais qui ont des compétences au niveau de la recherche ou de la manipulation. J'ai déjà vu des candidatures qui ont eu des subventions au niveau des instituts de recherche qui avaient pas nécessairement un PhD donc je pense qu'on peut être plus flexible à ce niveau-là.

**LeBlanc, F. :** Moi j'ai peut-être une suggestion.

**Président d'assemblée :** J'avais une suggestion aussi peut-être.

**LeBlanc, F. :** On pourrait mettre détient un diplôme universitaire pertinent.

**Recteur et vice-chancelier :** Postsecondaire peut-être? Parce qu'on peut avoir des gens qui sont...

**Président d'assemblée :** On va discuter justement. Céline Surette qui avait demandé la parole de toute façon donc je vous la cède.

**Surette :** Je vais aller directement à ce point-là. J'apprécie le commentaire Érik. Je pense que ça peut être pertinent de pas mettre la notion de diplôme puis pour les raisons suivantes : je pense qu'on a des personnes qui ont des connaissances traditionnelles, des connaissances locales qui peuvent être extrêmement utiles dans certains types de recherches à qui on voudrait peut-être vouloir donner un titre de chercheur associé. Je pense aux autochtones, mais je pense aussi aux pêcheurs par exemple qui ont une connaissance très précise et qui vont pas nécessairement avoir de diplôme universitaire. Il y a plein de métiers comme ça qui pourraient, puis je pense que dans une optique de vraiment y aller avec notre stratégie qui veut avoir une transformation des sociétés puis qui veut être en lien avec nos communautés, que ça pourrait être une façon de reconnaître ce genre de rôle-là. Je m'arrêtera là.

**Président d'assemblée :** En faites-vous un amendement?

**Surette :** J'en fais un amendement.

**Président d'assemblée :** On enlèverait la phrase tout simplement « cette personne détient au moins un diplôme de maîtrise ou l'équivalent ». Ça sera plus simple de traiter la question.

**Surette :** Oui, j'en fais un amendement qu'on l'enlève.

**Président d'assemblée :** Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Éric Labelle Eastaugh. Alors on va discuter de l'amendement avant de revenir à la proposition principale. Est-ce qu'il y a des questions sur l'amendement? Étienne Dako, est-ce que c'est sur l'amendement? D'accord. Olivier Clarisse, est-ce que c'est sur l'amendement? Oui? Allez-y.

**Clarisse :** J'entends le message d'être plus inclusif, mais il faut tout de même des règles et je pense qu'on pourrait modifier ceci sans retirer la phrase en mettant une note de bas de page à équivalent qui inclut les compétences professionnelles parce qu'on peut avoir démontré des compétences de tous les savoirs ici et l'apport qu'on peut apporter effectivement ça peut être fait par une formation universitaire, mais ça peut être aussi fait par l'expérience professionnelle. Donc c'est peut-être là où en étant plus inclusif comme on l'a fait je pense pour le dossier de professeur associé, on a mis une petite note pour équivalent, c'est là où on pourrait mettre équivalent en étant plus inclusif dans la notion d'équivalence pour inclure les compétences professionnelles peu importe le niveau d'études compétentes ou le savoir traditionnel ici.

**Président d'assemblée :** Merci pour le commentaire, mais on conserve l'amendement proposé donc le retrait de cette phrase. Hesam Esfahani, je vous accorde la parole. Allez-y.

**Esfahani :** Moi je voudrais appuyer l'amendement parce que le statut de chercheur associé n'apporte pas vraiment grand-chose à la personne. C'est pas comme professeur associé qui pourrait codiriger ou demander du financement. Je pense peut-être on devrait être un peu plus flexible quelqu'un qui a seulement par exemple un diplôme de baccalauréat, mais qui travaille par exemple comme professionnel pourquoi pas en fait qu'on invite qu'il soit chercheur associé. Je vois pas vraiment l'exigence qu'on a pour professeur associé, même logique pour chercheur associé.

**Président d'assemblée :** Là vous appuyez le retrait de cette phrase. Maintenant j'ai Mireille Demers, allez-y.

**Demers :** Merci. J'aimerais appuyer également. Je pense que dans l'ère où qu'on est avec des recherches appliquées, des recherches axant sur des thématiques où on a besoin d'aller chercher des gens compétents dans certains domaines très spécifiques, ça permet d'ouvrir puis je suis plus pour la simplification des textes que pour la complexification donc pour ces raisons-là, j'appuie d'ouvrir et d'enlever au lieu de rajouter plus de texte.

**Président d'assemblée :** D'accord, parfait. Éric Labelle Eastaugh, c'est une précision sur l'amendement? Allez-y.

**Labelle Eastaugh :** Je voulais juste réagir aux commentaires du sénateur Clarisse parce que moi je comprends tout à fait la préoccupation. La raison pour laquelle j'hésiterais c'est que si on garde le mot maîtrise ou l'équivalence, c'est comme si on posait la maîtrise comme un espèce d'étalon contre lequel on doit comparer ou mesurer une autre expérience en cause qui pourrait créer des problèmes dans certaines situations alors ce serait préférable en mon sens soit d'enlever complètement la phrase ou soit de remplacer la formule elle-même pour dire une formation universitaire ou une expérience professionnelle pertinente, quelque chose du genre, mais pour moi ça ça va de soi. Je pense qu'on peut s'attendre à ce que les unités ne proposent pas des personnes qui ont aucune expérience pertinente, mais on pourrait ajouter ça.

**Président d'assemblée :** Parfait. On est encore sur l'amendement. Étienne Dako, non, ce n'est pas sur l'amendement. Mona Luiza Ungureanu.

**Ungureanu :** Si on décide d'aller avec expert professionnel, peut-être aussi ajouter et/ou culturel. Je pense toujours on en fait des recherches avec des peuples autochtones ou d'autres peuples. Des fois c'est pas nécessairement l'expertise professionnelle sinon une expertise dans la culture spécifique. Ça fait que si jamais on utilise « professionnel », on devrait aussi ajouter ce niveau-là. Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Céline Surette.

**Surette :** Je maintiens l'amendement de juste enlever la phrase parce que je pense que ça simplifie le texte parce que si on veut essayer de couvrir tout, on va pas le réussir. Je pense qu'on a quand même des balises, faut quand même faire une demande qui va être étudiée par la FESR ça fait que je pense que les unités ont besoin de justifier pourquoi que la personne se mérite le titre de chercheur associé. Donc je pense pas qu'on est en train d'ouvrir une porte à n'importe qui, mais je pense que ça ouvre la porte à des cas de figure qu'on sera pas capable de réfléchir dans cinq minutes au Sénat ici.

**Président d'assemblée :** Je pense que nous sommes prêts à voter sur cette question-là alors je vais lancer le vote sur l'amendement. J'arrête le vote et le résultat est 34 voix contre 2 alors c'est adopté à la majorité. On revient à la proposition principale amendée. Étienne Dako, allez-y.

**Dako :** Merci monsieur le président. C'était juste un éclaircissement que je voulais demander. Je sais pas si j'ai bien compris, mais il me semble que dans le premier point c'était aussi revenu. J'ai cru comprendre que c'est la FESR qui se chargera de la demande de permis de séjour pour les personnes provenant de l'extérieur. Est-ce que j'ai bien compris?

**LeBlanc, F. :** Oui, pour les personnes non employées donc les personnes qui viennent ici pour des séjours de recherche, stagiaires, c'est malheureusement la FESR qui s'en occupe.

**Dako :** Ok donc si on a un chercheur ou un associé qui vient de l'extérieur qu'on propose au sein de notre unité, on s'adresse à la FESR et puis on fait ça de concert. Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Merci pour l'amendement, j'ai été convaincu facilement. Par contre dans un souci de cohérence ici, j'étais convaincu aussi par les propos tout à l'heure de ne pas demander un bilan des personnes qui voulaient pas renouveler leur mandat. Je me pose la question pourquoi on demande un double standard un bilan à des chercheurs associés qui ne demanderaient pas un renouvellement et on demande pas les professeurs associés. Il y a tout un paragraphe que je supprimerais dans ce document et de demander un bilan uniquement en cas de demande de renouvellement.

**Président d'assemblée :** Il est où ce paragraphe, M. Clarisse? Ah oui, juste avant le point 4, c'est ça?

**Clarisse :** Je propose de supprimer la phrase « à la fin de son mandat, un bilan de ses activités doit être remis par la chercheuse associée ou le chercheur associé à l'unité d'accueil... ».

**Président d'assemblée :** Et cet amendement est appuyé par Céline Surette. Est-ce qu'on peut le faire à l'amiable? Oui, on le fait à l'amiable. S'il y a une opposition, levez la main. Donc c'est à l'amiable, merci. On revient à la proposition principale. Viktor Freiman.

**Freiman :** Merci beaucoup. C'était en fait pour l'amendement qui est déjà adopté, mais je vais quand même souligner Mona que mon idée était vraiment de parler des arts \_\_\_ puis aussi développement. Je pense que

cette ouverture-là que j'entends est bénéfique pour vraiment garder à la fois la rigueur, mais aussi une plus grande ouverture envers les gens qui peuvent contribuer essentiellement à nos succès à l'Université de Moncton. Merci beaucoup.

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup.

**LeBlanc, F.** : Dans l'Article 1, on mentionne bien recherche, développement, création.

**Président d'assemblée** : Effectivement. Denis Lajoie.

**Lajoie** : Merci beaucoup monsieur le président. Un point mineur qui me vient à la lecture et relecture pendant qu'on est là-dessus dans le premier paragraphe définition et qui mène des projets de recherche. Juste mener c'est un terme qui peut avoir plusieurs significations. Une des premières significations est de diriger un projet de recherche plutôt que de le réaliser en collaboration. Je pense qu'on veut dire réaliser puis peut-être qu'on peut le faire à l'amiable si tout le monde est d'accord.

**Président d'assemblée** : Si tout le monde est d'accord, on pourrait remplacer le verbe « mener » par « réaliser ». Tout le monde est d'accord? Merci beaucoup. Céline Surette.

**Surette** : C'est juste pour être cohérent avec la politique de professeur associé, il y aurait à changer le personne candidate et puis juste s'assurer qu'on a bien mis RDC.

**Président d'assemblée** : En fait ce qu'on pourrait faire c'est prendre les deux politiques et s'assurer d'avoir une certaine cohérence sur le plan terminologique et stylistique.

**Surette** : Puis au lieu de revenir avec une intervention pour le prochain, ça serait vrai pour le prochain aussi.

**Président d'assemblée** : Oui, exactement. Excellent. Tout le monde est d'accord avec ça? Excellent, merci. On est efficace. Jean-François Thibault.

**Thibault** : C'était sur le même point, s'assurer de la cohérence pour RDC même si c'est mentionné au début, de le mettre un peu partout.

**Président d'assemblée** : Parfait donc on fera cette lecture-là. Donc là il faut voter sur la proposition principale qui a été amendée. Je démarre le vote, allez-y. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

### 8.3 Création de la politique – professeure invitée et professeur invité

**Président d'assemblée** : Le point 8.3, la création de la politique professeure invitée et professeur invité, monsieur le vice-recteur adjoint.

**LeBlanc, F.** : Ici, on a jamais eu de politique formelle pour les professeurs invités malgré que le titre est mentionné dans les Statuts et Règlements. Donc on a pensé que ça serait utile d'avoir une politique plus formelle puis on en propose une donc j'en fais la proposition et j'aurais deux petites modifications.

**Président d'assemblée** : Parfait. On va lire la proposition. C'est appuyé par le vice-recteur. Donc que le Sénat académique accepte la création de la politique de la FESR portant sur les professeur(e)s invité(e)s. C'est dûment appuyé, est-ce qu'il y a des questions?

**LeBlanc, F.** : Avant j'aurais peut-être deux petites corrections.

**Président d'assemblée** : Allez-y, on vous écoute.

**LeBlanc, F.** : Au lieu du dossier de renseignements on mettrait CV de nouveau et lorsqu'on parle du diplôme de doctorat ou son équivalent, je mettrais une note de bas de page qui se réfère à l'Article 90(2) des Statuts et Règlements parce que là ça définit qu'est-ce qu'on entend par l'équivalent.

**Président d'assemblée** : Comme on l'avait fait dans le premier cas.

**LeBlanc, F.** : Oui.

**Président d'assemblée** : Deux petites corrections à l'amiable. Est-ce qu'il y a des questions? Hesam Esfahani, allez-y.

**Esfahani** : Moi en fait il y a deux remarques. Je voudrais d'abord proposer qu'on ajoute que la personne comme professeur associé étant rattachée à un établissement enseignant ou de recherche parce que quand même c'est le titre de professeur. C'est pas comme professeur associé, c'est professeur invité donc je pense dans la plupart des universités qu'on a le statut de professeur associé, c'est pour le professeur qui travaille déjà dans un établissement universitaire. Pour la deuxième remarque, il y a des choses similaires avec professeur associé. Dans ce statut par exemple la question de codirection, mais est-ce que c'est nécessaire avoir ça parce que la

personne qui veut codiriger elle pourrait demander le statut de professeur associé à la place de professeur invité. Donc je voudrais savoir un peu les frontières entre les deux.

**Président d'assemblée** : D'accord. Monsieur le vice-recteur adjoint.

**LeBlanc, F.** : Pour codiriger, il faut être prof associé. Ici prof invité c'est plutôt des personnes qui viennent ici pour un semestre, une année, qui sont normalement profs ailleurs. C'est sûr qu'on peut l'ajouter si vous voulez, mais encore là ça dépend si qu'on va limiter ou non, mais qui viennent ici pour un séjour soit pour enseigner, soit pour collaborer à des projets de recherche. Donc c'est plutôt ça la différence tandis qu'un prof associé parfois il va jamais mettre les pieds sur le campus, il va simplement codiriger à distance et participer à une thèse via la codirection. Le titre de prof invité ne permet pas la codirection.

**Esfahani** : Collaboration avec des personnes membres du corps professoral et pour un codirige de thèse et en participant \_\_\_ de thèse donc on parle de codiriger de thèse.

**Président d'assemblée** : Dans le point 3 attribution. « La personne invitée peut participer à des activités de recherche en collaboration avec des personnes membres du corps professoral et à la formation aux études supérieures codirigeant ».

**LeBlanc, F.** : Excusez-moi, ça devrait pas être là.

**Président d'assemblée** : Non?

**LeBlanc, F.** : Non.

**Président d'assemblée** : Donc on retire...

**LeBlanc, F.** : À titre de codirectrice, oui.

**Esfahani** : Oui, s'il est déjà par exemple professeur associé.

**Leblanc, F.** : Sauf professeur associé.

**Président d'assemblée** : Donc qu'est-ce qu'on enlève au juste pour que ce soit clair pour tout le monde? À partir d'où?

**LeBlanc, F.** : À titre de codirectrice ou codirecteur.

**Président d'assemblée** : D'accord. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier** : Je vais peut-être revenir sur la question de l'affiliation. Je pense qu'un professeur invité devrait être soit affilié à une université ou peut être retraité. On le verrait dans son CV qu'il a été associé à ce niveau-là. Je pense que ça assure une certaine « sécurité ».

**LeBlanc, F.** : Donc mettre une phrase qu'il est soit professeur affilié ou professeur?

**Recteur et vice-chancelier** : Professeur...

**LeBlanc, F.** : Actif ou à la retraite. Ailleurs.

**Recteur et vice-chancelier** : Ou ça peut être un centre de recherche. Affilié à une institution officielle que ce soit université, centre de recherche. Ça peut être une institution gouvernementale aussi.

**Président d'assemblée** : Jean-François Thibault.

**Thibault** : Si on fait un amendement sur cette question-là, je vais voter contre parce que dans certaines disciplines ça peut être des haut-fonctionnaires par exemple avec une profonde expertise qui viennent enseigner un cours très pointu. Ça pourrait être quelqu'un qui travaille dans une entreprise par exemple comme chercheur, mais qui n'est pas affilié à une université ou qui n'est pas retraité non plus qui pourrait disposer d'une expertise qui du point de vue des étudiantes et des étudiants puis des cours offerts pourrait être extrêmement formatrice. Et donc limiter ça à des profs dans des universités puis on pourrait même penser par exemple à des profs dans un cégep qui ont une expertise, mais qui ne sont pas dans une université qui peuvent faire de la recherche également. Donc j'aurais tendance à le garder un peu plus ouvert que trop fermé. Encore une fois, c'est à l'unité de justifier la pertinence d'un candidat ou candidate.

**Recteur et vice-chancelier** : Je suis d'accord. Je pense que mon intervention était de s'assurer que la personne ait un lien avec une institution parce que lorsqu'on invite par exemple un haut-fonctionnaire du gouvernement, souvent on va les appeler des professeurs en résidence donc on a différents titres dans différentes universités, mais je suis d'accord avec votre intervention que c'est au comité de décider la pertinence en évaluation du dossier.

**Président d'assemblée :** Ok parfait donc on s'entend sur cette question-là puis on avait déjà une petite correction à l'amiable au point 3, le retrait d'une phrase. Ça va? Hasam Esfahani, vous aviez terminé votre intervention?

**Esfahani :** Moi je garderais la proposition parce que je comprends l'intervention du sénateur Thibault, mais la personne qui a une expertise dans d'autres domaines on va toujours l'inviter. Ça enlève pas en fait le problème de l'invitation et pour eux être invités aussi à titre de chercheur associé ou même parfois professeur associé, mais en général pour les professeurs invités, on invite le professeur pour donner des formations et des cours. Dans la plupart des universités dans le monde, le statut de professeur invité c'est pour quelqu'un qui est attaché à un établissement ou comme monsieur le recteur a mentionné, déjà attaché à un établissement c'est-à-dire par exemple en retraite. En fait, avoir ces exigences-là ça nous empêche pas quelqu'un qui est dans le gouvernement d'être invité par exemple à l'université.

**Président d'assemblée :** Je pense que l'idée c'était de dire si on ne l'a pas c'est moins restrictif donc je pense que c'était ça, oui. Parfait, merci. Éric Labelle Eastaugh, à vous.

**Labelle Eastaugh :** Oui merci. C'était juste pour proposer une modification amicale. C'est qu'à la note de bas de page 1 quand on parle de qui doit solliciter le statut, j'aimerais ça ajouter que dans le cas de la Faculté de droit, la demande est faite par la faculté parce que c'est environ deux paliers, il y a comme département palier 1 ensuite il y a faculté.

**Président d'assemblée :** On entend pas bien. Je sais pas si vous pouvez rapprocher le micro et recommencer.

**Labelle Eastaugh :** Dans la phrase ça semble envisager l'intervention de deux paliers différents, il y a le palier de l'école, du département ou du secteur et ensuite le palier du campus ou de la faculté alors que chez nous on a pas de premier palier, on a juste la faculté et c'est tout, on a pas de département interne donc ça serait juste pour clarifier que dans le cas de la Faculté de droit, la demande est faite par la faculté sans qu'il y ait d'exigence pour le département.

**Président d'assemblée :** Ok, parfait. Monsieur le vice-recteur, allez-y.

**LeBlanc, F. :** Faut pas fendre les cheveux en quatre. Je pense que les facultés qui n'ont pas de secteur ou département ou d'école peuvent recommander...

**Président d'assemblée :** Directement.

**LeBlanc, F. :** Directement. Ici on a fait spécifique pour le Centre de formation médicale parce que c'est quand même une entité externe qui n'est pas une faculté formelle de l'université, mais on reçoit des demandes de la Faculté de droit pour d'autres statuts puis on a jamais...

**Président d'assemblée :** Ils peuvent venir directement, ça vous va? Oui, excellent, parfait, c'est réglé. Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Je vais revenir sur l'idée de l'affiliation ici et je voudrais garder ça vraiment le plus large possible et je vais m'expliquer pourquoi parce que c'est peut-être le pendant à des invitations pour des professeurs ou des chercheurs à venir passer une année sabbatique dans notre institution ici. C'est courant que quand on aille faire une sabbatique on reçoit une lettre d'invitation d'une université avec un statut de professeur invité qui permet si on veut de faire de l'enseignement, mais surtout de la recherche dans une autre institution. Donc je pense qu'un des objectifs de ce document-là c'est de permettre aussi l'équivalent à l'Université de Moncton et de faciliter des séjours de cours période de chercheur et quel que soit le domaine de haut niveau. Une petite question, mais c'est vraiment du micro management, monsieur le vice-recteur. Dans le formulaire d'accueil, il y a un niveau d'études et je me demandais si on pouvait rajouter une petite case professeur ici pour faciliter la vue, mais ça vous pourriez le regarder à l'interne à la FESR.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci, c'est bien noté. Étienne Dako.

**Dako :** Merci monsieur le président. Peut-être un aspect. Dans le cas de certaines ententes qui ont été signées avec d'autres universités, il y a des dispositions qui prévoient qu'il y ait une sorte de cotutelle et dans le cas des cotutelles les dispositions qui sont là exigent que l'étudiant qui va s'inscrire dans ce programme-là soit codirigé par soit un membre de notre institution et un autre membre de l'institution partenaire. Est-ce qu'on doit exiger pour l'institution partenaire qui doit codiriger on doit exiger forcément qu'il soit professeur associé pour faire la codirection de la thèse de l'étudiant?

**LeBlanc, F. :** Normalement oui. Si qu'on codirige officiellement ici à l'Université de Moncton puis qu'on est pas prof de l'université, il faut obtenir un statut.

**Dako :** Ok, je vais peut-être expliquer clairement.

**LeBlanc, F. :** Pas officiellement.

**Dako** : Cette disposition prévoit que une partie de la formation soit effectuée dans l'établissement partenaire et la deuxième partie ça s'effectue ici. Dans ce cadre-là, l'étudiant est utilisé à deux niveaux. Est-ce qu'on doit forcément exiger qu'il soit professeur associé parce que l'entente ne le prévoit pas, elle est déjà signée.

**LeBlanc, F.** : Dans les formulaires envoyés pour définir, est-ce qu'il est défini comme codirecteur officiel au sein de notre institution?

**Dako** : Ça définit que...

**LeBlanc, F.** : J'essaie d'entendre, mais je parle du formulaire ESC1, ESC2 où on doit, je sais pas quel numéro, on doit définir qui supervise l'étudiant. Lorsqu'on met un codirecteur qui est à l'extérieur de l'université, il doit être normalement prof associé.

**Dako** : Mais l'entente prévoit qu'il soit le codirecteur ici ou soit le directeur d'ici.

**LeBlanc, F.** : Oui, l'entente c'est l'entente, mais ça empêche pas qu'on doit exiger qu'il soit un professeur associé ici même si qu'on l'a pas mentionné.

**Dako** : Faudra peut-être que je vous rencontre à cet effet-là.

**Président d'assemblée** : Mathieu Lang, allez-y.

**Lang** : Merci. Je reviens encore sur la question d'affiliation. Il y a peut-être quelque chose que je lis mal, mais il me semble qu'il manque quelque chose qui ferait une distinction claire parce que dans la définition, on pourrait lire qu'en fait la personne pourrait avoir le statut de chargé de cours et faire exactement la même chose qu'un professeur invité.

**LeBlanc, F.** : Je suis d'accord avec vous. Une personne peut enseigner un cours sans être prof invité. Un chercheur invité ou un chercheur associé ou un postdoc peut donner un cours donc je pense que le professeur invité c'est plutôt une personne qui vient sur place normalement d'une autre institution, mais c'est pas simplement une personne qui donne un cours à distance. C'est par contrat, c'est une charge de cours. Ici, c'est plutôt une personne qui serait sur place un semestre ou une année qui participe, des fois qui n'est pas nécessairement titulaire de cours, mais qui participe à des séminaires, qui peut participer au niveau de la recherche donc moi c'est comme ça je le vois. C'est pas un lien d'employé le professeur invité tandis qu'une charge de cours, il y a un lien d'emploi.

**Lang** : J'envisageais des implications par rapport à l'application de la convention collective de l'Unité 2 où on précise dans l'attribution qu'il peut y avoir des exceptions à la discrétion des doyens et tout ça. Ça pourrait clarifier, mais qu'est-ce qui ferait la différence entre le statut de chargé de cours formel et traditionnel puis le statut de professeur invité. Il me semble qu'il manque quelque chose dans la définition pour faire vraiment une distinction claire tout en ne voulant pas restreindre, mais d'un autre côté si ça resterait pour le statut de professeur invité, il y a quand même d'autres façons d'avoir des personnes soit de la fonction publique qui pourraient participer à nos travaux à titre justement de chargé de cours où on a la possibilité d'embaucher parce que il a un caractère exceptionnel, il a une excellence démontrée, etc. etc. C'est juste pour clarifier, mais je veux pas couper les cheveux en huit.

**Président d'assemblée** : D'accord. Jean-François Thibault.

**Thibault** : C'est une excellente question que le sénateur Lang a posé, mais il y a différents cas de figure. Si c'est effectivement un prof invité qui vient pour une session pour donner un cours, il faudrait passer par la convention collective de l'Unité 2 puis probablement la clause sur le 10 % ce qui est possible, mais parfois ça va être des profs invités qui vont venir deux ou trois semaines qui vont intervenir dans un cours qui vont pas être rétribués nécessairement pour ça et là ça pose pas de problème particulier donc le texte de la proposition qui est sur la table moi me convient puis il m'apparaît suffisamment clair là-dessus.

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup. Hélène Albert.

**Albert** : Moi je pense qu'on est presque mûr pour le vote. La seule chose que je dirais c'est que je pense que ce statut-là est important pour les personnes pour leur donner ce statut-là justement pour la reconnaissance dans leur institution, mais aussi pour obtenir des visas par exemple ou des choses du genre c'est que c'est un statut. Alors c'est pour ça que c'est important.

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup, j'aime beaucoup l'expression « mûr pour le vote » et mûr pour la pause aussi. Monsieur le vice-recteur adjoint, dernier commentaire?

**LeBlanc, F.** : Moi je suis d'accord avec Hélène. Par exemple quelqu'un qui vient ici durant un congé sabbatique qui est prof ailleurs, il est prof invité donc on fait ça dans d'autres universités aussi.

**Président d'assemblée :** Excellent. Nous allons procéder au vote, il y avait une petite correction à l'amiable au point 3 et l'uniformisation des textes bien entendu donc je vais lancer le vote. Allez-y. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité et je propose que nous prenions une pause de 15 minutes. Il est 10 h 50, on recommence à 11 h 05. Merci. Et je vous rappelle que Janice a des billets pour un café ou un thé ou autre chose. La deuxième étape et ensuite la clôture de la réunion dans un troisième temps.

## PAUSE

### 9. Rapport du Comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle

#### 9.1 Création du baccalauréat en ingénierie (génie de l'environnement)

**Président d'assemblée :** Nous allons recommencer si je peux avoir votre attention. Merci. Pour rappel, nous sommes au point 9. C'est le rapport du Comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle et on commence par le point 9.1 qui est la création du baccalauréat en ingénierie (génie de l'environnement) et je vais céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

**VRER :** Merci beaucoup monsieur le président. Je vais me permettre un petit commentaire éditorial pour commencer. On a devant nous ce matin une série de programmes qu'on veut soit adopter ou adopter des modifications puis j'aimerais quand même dire que les exemples qu'on a devant nous ce matin vraiment c'est des bons exemples qui reflètent un peu notre vision dans la stratégie d'avoir des programmes qui sont attractifs, qui sont flexibles, qui répondent à des besoins de nos communautés donc je suis très content de les présenter ce matin. Comme monsieur le président l'a mentionné, on commence avec la création du baccalauréat en ingénierie donc génie de l'environnement. C'est un projet qui nous est proposé par le conseil de la Faculté d'ingénierie. Le projet a reçu l'aval du Comité de la planification à l'automne dernier donc la faculté s'est virée de bord quand même assez rapidement pour développer le programme. Je pense que tout le monde le sait que dans un contexte de changements climatiques, l'environnement est au premier plan donc si on parle spécifiquement de l'ingénierie, on peut parler d'adaptation des infrastructures, la gestion de risque, les pressions croissantes sur la qualité de l'eau que ça soit de l'eau potable, des eaux usées, des zones inondables puis on a besoin des solutions en terme de réduction des contaminants puis la gestion des déchets. Ça c'est le genre de chose que ce programme-là veut mettre à l'avant-plan. Essentiellement, le programme vise à former des ingénieurs qui auront comme rôle comme tous les ingénieurs c'est protéger le public donc protéger également dans ce cas ici les écosystèmes, concevoir et implanter des solutions durables et responsables et aussi accompagner les parties prenantes dans la prévention de la pollution, la gestion des ressources et l'adaptation comme j'ai mentionné aux changements climatiques. Au niveau national si on regarde un scan des programmes de génie, le génie de l'environnement fait partie des disciplines du génie qui sont je dirais en importante croissance dans les dernières années en terme d'inscription des personnes étudiantes puis avec raison. Juste un petit à côté, on se souvient que l'environnement est un des trois axes prioritaires au niveau de la recherche pour l'Université de Moncton. Si vous avez consulté la documentation, vous avez vu que le projet ou le nouveau programme est très bien accueilli par les diverses parties prenantes que ça soit au niveau des personnes étudiantes, les intervenants du milieu, des évaluateurs externes qui ont jeté un coup d'œil au programme proposé, l'Association des ingénieurs géo scientifiques Nouveau-Brunswick, le Comité aviseur de la Faculté d'ingénierie également et j'en passe. La faculté a également consulté différents partenaires soit la Faculté des sciences, des professeurs par exemple au Département de géographie-histoire, également des profs de l'UMCS en gestion de l'environnement, des municipalités et des ministères, également la responsable réseau des affaires autochtones donc il y a quand même une consultation assez large qui a été effectuée. Comme les trois autres programmes de 1<sup>er</sup> cycle qui sont offerts par la Faculté d'ingénierie, il est proposé ici de créer un programme profil régulier, mais également un profil coop comme mentionné comme les trois autres programmes. Dans la documentation, la faculté estime pouvoir recruter entre 20 et 25 nouvelles inscriptions à chaque année donc sur une période de cinq ans, on pourrait prévoir une centaine d'étudiants dans le programme. Si je retourne en terme de programme au niveau canadien, en 2023 l'effectif étudiant en génie était composé de 21 % de femmes. Pour le génie de l'environnement, ce chiffre-là monte à tout près de 40 % donc la faculté comme la profession de façon générale souhaite favoriser davantage l'ouverture de la profession d'ingénieur aux femmes donc ce programme-là pourrait certainement aider dans ce sens-là. Le nouveau programme consiste de 126 crédits obligatoires et 24 crédits à option ou au choix donc c'est comparable aux autres programmes en génie. De ces cours-là, il y a 13 nouveaux cours qui sont siglés GENV plus quatre stages pour le programme coop. De ces 13 cours-là il y en a huit qui sont obligatoires puis il y en a cinq qui sont optionnels. On a également double siglé une série de cours avec le génie civil donc il y a quand même une similarité dans certaines disciplines du génie civil avec le génie de l'environnement. Il y a onze cours génie civil qui ont été double siglés GENV donc c'est des cours qui sont déjà existants et de ces onze cours-là, il y en a six qui sont obligatoires et cinq qui sont optionnels. Ces cours-là ont été adoptés au Comité des programmes évidemment sous réserve de l'adoption du projet par les instances. Comme nos autres programmes en génie, la première année est de tronc commun avec les trois autres programmes. Je l'ai mentionné, le programme a un lien étroit avec le génie civil donc il est proposé de le loger au Département de génie civil puis comme nos autres programmes en génie, la première année pourrait être offerte aux campus d'Edmundston et de Shippagan. Vu la nature du programme, il y a une composante également je dirais plus importante que les trois autres programmes en sciences fondamentales donc on ajoute deux cours de chimie donc il y a déjà dans les autres programmes en génie il y a déjà un cours de chimie de programmé, ici on en ajoute deux, puis également un cours de biologie générale et un cours de microbiologie donc il y a quand même l'ajout de quatre cours de sciences fondamentales au programme. Le programme est conçu pour optimiser les ressources et les cours existants offerts à l'Université de Moncton soit au sein de la Faculté d'ingénierie donc je parlais du lien commun avec le génie civil, mais il y a

également un bon nombre de cours qui sont partagés par les trois autres disciplines. Puis également dans ce cas ici de façon toute particulière les facultés partenaires incluant évidemment la Faculté des sciences. Déjà la première année dans les programmes en génie, il y a forte composante science donc des cours de mathématiques, physique, chimie donc ce programme ici il y a quatre cours additionnels. En terme de ressources additionnelles requises, la faculté met de l'avant qu'il y aura deux nouvelles ressources professorales qui seront à prévoir au cours du déploiement dans les cinq années, je me souviens pu exactement à quel moment que les ressources devront être embauchées, puis certaines sommes initiales seront à prévoir pour le développement de laboratoires. Si on fait un calcul rapide, les inscriptions additionnelles devraient normalement compenser largement pour les coûts d'opération du nouveau programme. On constate quand même que la faculté a vu ses inscriptions augmenter d'environ presque 50 % dans les trois-quatre dernières années donc il y a quand même une capacité actuelle à la faculté de diversifier l'offre des programmes. Évidemment si le Sénat adopte le projet en raison des implications financières, tous les nouveaux programmes devront de toute façon passer au niveau du Conseil de l'Université, mais les implications financières seront scrutées évidemment par le Conseil. Je vais m'arrêter là, monsieur le président. Il y aura deux résolutions, une ça sera pour adopter le programme régulier et une deuxième pour le programme en régime coopératif. J'aimerais faire la proposition suivante, monsieur le président : que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du baccalauréat en ingénierie génie de l'environnement.

**Président d'assemblée :** Parfait et je vois que c'est appuyé par Gérard Poitras. On peut peut-être faire l'autre résolution tout de suite?

**VRER :** Oui, la deuxième c'est exactement la même, mais c'est pour le programme le régime coopératif.

**Président d'assemblée :** Parfait. On va lancer la discussion sur les deux programmes du fait qu'ils sont quasi identiques à part les stages coops. Questions ou commentaires? Gérard Poitras, allez-y.

**Poitras :** Merci monsieur le président. Si vous me le permettez, j'aimerais adresser quelques préoccupations pour les membres de l'ABPUM. Dans la lettre qu'on a reçue qui date du 20 avril, 2026, on parle de concurrence directe entre plusieurs programmes similaires offerts dans différents campus. Pour moi l'environnement c'est un peu comme la santé. C'est comme dire un programme de médecin versus un autre type de programme qui est relié à la santé. L'environnement c'est très large. Le génie de l'environnement n'existe pas dans les autres campus juste pour clarifier ceci. Le manque de concertation je crois que monsieur le vice-recteur l'a adressé, on a eu beaucoup de consultations. Pour les préoccupations majeures concernant la formation obligatoire en écologie, dans les autres programmes il y a huit programmes actuellement au Canada de génie de l'environnement tous en anglais qui ont été accrédités. Le terme écologie est utilisé surtout dans un seul cours qui est impact sur l'environnement. C'est là que c'est adressé puis c'est quelque chose qu'on peut ajouter s'il n'est pas présent, mais le cours n'a pas encore été formé donc on attend nos ressources expertes pour voir la pertinence de ceci et à quel endroit dans le programme qu'il va être ajouté. Mais il n'y a pas personne qui suit un cours d'écologie tel qu'il est présenté ici, c'est plutôt une composante de cours. Des cours de base en biologie, on a rajouté deux cours de biologie. Faut faire un peu la différence aussi entre les besoins, sciences de l'environnement versus génie de l'environnement, c'est pas la même chose. Ça mentionne aussi orientation fortement axée sur les procédés techniques. Bien c'est sûr, c'est un cours de génie. Si vous allez voir Ingénieurs Canada, vous allez voir génie de l'environnement c'est quoi l'objectif principal, qu'est-ce qui va sortir partout, concevoir des solutions techniques aux problèmes environnementaux. Pour moi c'est clair. Aussi dans les noms de cours dans l'offre, on a 18 cours hors faculté. Si vous regardez, c'est presque deux ans de cours hors faculté dans un programme professionnel. Je crois pas que ça existe ailleurs dans d'autres programmes professionnels. Peut-être que oui, je suis pas au courant, mais c'est beaucoup quand même. Pour l'agrément, il mentionne si je fais le compte, c'est l'équivalent d'à peu près onze cours qui est nécessaire. On est au-delà de ce qui est demandé pour avoir notre agrément et ça ça l'a des influences sur les autres exigences d'agrément qui sont tant de cours offerts en sciences de génie et conception en génie. Il ne reste pas beaucoup d'espace, on est juste à la limite donc c'est impossible pour nous d'ajouter d'autres cours dans les sciences fondamentales. Il y a d'autres exigences aussi qui est un peu difficile, j'ai eu des bonnes discussions avec la sénatrice Surette et la sénatrice Demers concernant certains problèmes d'entrer dans certains de leurs cours dû au fait qu'on a pas les préalables nécessairement. Je suis heureux de savoir qu'il y a de la flexibilité et ça va être nécessaire. La dernière chose, je pense que la grosse affaire c'est qu'il y a un mélange je crois de qu'est-ce qu'un programme de génie versus un programme de sciences fondamentales donc sciences de l'environnement a des objectifs qui sont vraiment différents ou qui vont compléter une formation de génie de l'environnement. On cible pas nécessairement les mêmes postes, on cible pas le même genre de travail, on est axé sur des solutions techniques et c'est ça le but du programme. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ces précisions. Céline Surette.

**Surette :** Moi je veux dire qu'on a quand même eu des conversations importantes sur le contenu en science du bacc en génie environnemental puis que je partage tout à fait l'interprétation du sénateur Poitras. Je pense que en effet de faire la comparaison entre santé puis environnement en est une bonne. On a plusieurs programmes de santé, on va avoir des kinésioles et des nutritionnistes qui vont travailler ensembles pour pouvoir adresser des enjeux. Moi j'espère bien que les ingénieurs de l'environnement vont travailler avec les biologistes pour mieux comprendre les questions écosystémiques. Je pense que c'est important d'avoir tous ces angles-là en environnement et qu'on va voir d'autres programmes arriver au Sénat, je l'espère, en environnement qui viendront adresser certaines des préoccupations qui sont émises par mes collègues de ma faculté puis je

noterais aussi que le cours d'écologie fait partie des options qui sont disponibles pour les ingénieurs qui vont faire ce programme-là puis la discussion on l'a eue entre le cours de microbiologie puis le cours d'écologie par rapport aux besoins de la profession d'ingénieur en environnement, c'est plus pertinent pour eux d'avoir un cours de microbiologie et c'est la profession qui l'a dit, c'est eux qui en sont les experts. Alors je pense que ici on parle plus de complémentarité avec d'autres types de professions dont les écologistes et les gens qui sont en sciences de l'environnement. Moi j'appuie certainement la création de ce programme-là.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. On va passer à Lacina Coulibaly.

**Coulibaly :** Merci. Je pense que je \_\_\_ pratiquement dans le même sens que mes deux prédécesseurs parce que pour nous qui sommes de l'École de foresterie anciennement Faculté de foresterie, nous sommes la seule école faculté au Canada qui n'offre pas de programmes en environnement et puis on travaille là-dessus pour pouvoir mettre en place un bacc en environnement forestier. Ça c'est de un puis d'autres modifications qui s'en viennent. Il y a CRIE le corps réseau interdisciplinaire en environnement donc il y a le campus de Shippagan à travers son bacc en développement durable des zones côtières, il y a nous le campus à l'UMCE à travers l'École de foresterie, il y a la FASS avec éventuellement aussi ils travaillent sur le bacc en environnement et géographie et comme l'a dit Céline Surette, il y a aussi le programme de sciences de l'environnement. Est-ce qu'il y a eu la concertation pour ne pas qu'il y ait de compétition entre nous pour ne pas qu'on double les choses surtout qu'on peut si vous voulez avoir une contribution élargie en allant chercher dans ces différentes unités académiques de l'expertise pour pouvoir compléter parce que là si on met seulement génie de l'environnement et tout est concentré ici, le milieu forestier aussi c'est un environnement lorsqu'il y a des désastres, lorsqu'il y a des exploitations, lorsqu'il y a beaucoup de choses. Est-ce que uniquement le programme de génie de l'environnement va couvrir tout cela? Céline l'a dit au niveau de la science il y a d'autres éléments qui sont là. Comment est-ce qu'on peut travailler réseau. Voilà c'est cette question. Nous on a pas eu de concertation, on a eu le document ici puis je pense que ce serait très bon qu'on puisse travailler et qu'il y ait une certaine collégialité au niveau de tout ce qu'on fait pour éviter les bases clos puis les compétitions entre les secteurs. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci pour ces commentaires. Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Moi je le vois pas en tant que compétition, mais vraiment en tant que complémentarité, c'est vraiment le point. Pour ce qui est du choix des cours ici, je fais totalement confiance aux expertises du milieu ici. C'est sûr que dans le monde idéal on voudrait quand on parle de sciences environnementales c'est très large, on voudrait avoir tous les aspects de l'environnement qui soient couverts, mais c'est une mission impossible, c'est trop large. Tout comme la santé, on peut pas devenir un expert complet dans tous les domaines de la santé en quatre, cinq ans ici. On peut se spécialiser dans un sous domaine ici et c'est en ça que je vois le projet de génie de l'environnement. Mon point par contre c'est plus une réflexion qui va au-delà de ce programme, c'est on est tout de même dans des facultés, départements qui travaillent très en silo et c'est peut-être là où on a un petit peu de marge de manœuvre à essayer d'examiner du co-enseignement, du co-enseignement où on pourra aller chercher des expertises pertinentes dans d'autres facultés pour nourrir un programme et c'est quelque chose qui est très difficile ou quasiment impossible actuellement dans notre structure actuelle et je trouve ça dommage parce que ça ne se fait pas aux bénéfices des personnes apprenantes. Moi je l'ai vu au Comité des programmes, je le soutiens que c'est un très bon projet, je vous souhaite la meilleure des chances et je pense que ça va de l'avant et tout ce qui nourrit l'environnement va nourrir les autres programmes de l'environnement aussi au passage.

**Président d'assemblée :** Merci. Andrée Roy.

**Roy, A. :** Merci monsieur le président. Je voudrais féliciter mon collègue, le sénateur Poitras, pour le programme, c'est intéressant, mais j'aimerais qu'il me rassure au niveau du cannibalisme à l'intérieur comme tel de la Faculté de génie. Lorsque je regarde comme tel le sondage qui a été fait, je vois qu'il y a quelques ou plusieurs étudiants de génie civil qui planifient peut-être de s'en aller en environnement donc je voudrais juste m'assurer qu'il n'y a pas trop de cannibalisme à l'intérieur comme tel.

**Président d'assemblée :** M. Poitras, voulez-vous répondre à cette question-là?

**Poitras :** J'ai pris trois petits commentaires que j'aimerais adresser. Au point de vue de programme en foresterie, oui j'ai passé à travers de tous les cours potentiels qui seraient peut-être intéressants pour le nouveau programme qu'on a proposé. Il y en avait peut-être un ou deux, mais malheureusement, c'est beaucoup les préalables. On peut pas se rendre au niveau ou les besoins où on a pu identifier qu'ils seraient intéressants pour nos étudiants sans faire deux-trois cours pour enfin atteindre le cours qu'on a besoin. Ça fait oui, il y aurait peut-être des discussions si le programme serait prêt à peut-être enlever certains préalables, il y aurait quelques cours qu'on pourrait ajouter dans l'ABC et la raison pourquoi que je mets des cours hors programme de la liste C, c'est surtout aussi que dans les nombres de cours ils appellent ça des unités d'agrément, mais le nombre de cours qui doit être donné par des ingénieurs professionnels est comptabilisé et on doit rencontrer certaines exigences que ces cours-là sont donnés par des professeurs professionnels d'une association donc ça nous limite aussi à qu'est-ce qu'on peut faire. Ces cours-là qu'on ajoute pour l'instant ne sont pas comptabilisés dans notre agrément donc ça peut causer certains problèmes si nos étudiants sont permis d'en faire plusieurs. Par contre, ça s'en vient avec Ingénieurs Canada et l'agrément un assouplissement potentiel bientôt. C'est long. La profession exige et ils y tiennent beaucoup. Les facultés, l'ingénierie veut justement nous donner plus de

souplesse pour permettre à nos étudiants d'aller avoir accès à ces cours-là et le fait d'être ingénieur professionnel n'est pas toujours nécessaire. Mais pour l'instant, c'est pas le cas. On prévoit ces changements-là d'ici 2030 possiblement. On est dans la phase d'une transition pour les agréments qui s'en vient. Malheureusement, moi mon agrément est dû l'année prochaine pour nos trois programmes, je suis sur l'ancien système. Pour le transfert de génie civil, oui il va y en avoir, mais si je regarde les chiffres des dernières années, on était dans les 300 il y a peut-être quatre ans passés et on est à 574 maintenant, on va être 600 l'année prochaine. De ça, la majorité sont des ingénieurs civils encore donc c'est le programme le plus populaire depuis très longtemps. Mécanique se rapproche graduellement, mais c'est quand même civil qui a le plus grand nombre d'étudiants actuellement à la faculté donc transférer 20 étudiants pour moi c'est même une bonne chose. On veut pas juste former des ingénieurs civils. À un moment donné le marché on va avoir des problèmes. On a un taux de succès pour l'employabilité de nos ingénieurs tout de suite puis je crois si c'est pas proche de 100 %, en tout cas c'est très près de ça donc il y a de la place selon moi. Une meilleure diversité dans nos trois programmes actuellement passe à quatre avec 600 étudiants, moi je crois que c'est pas un gros problème.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ces précisions. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Dans un premier temps, j'aimerais féliciter le doyen Poitras et tous ceux qui ont contribué à accélérer l'approbation de ce programme-là. Je pense que c'est une démonstration de qu'est-ce qu'on aimerait voir dans le futur en terme de lorsqu'on prend une décision dans le cadre de l'ancien nouveau programme, que ça se fasse dans un temps opportun et dans ce cas ici, ça s'est fait à l'intérieur d'à peu près six mois. Alors je pense que c'est un peu dans cette optique-là que j'aimerais remercier l'équipe puisqu'on parle d'environnement à l'Université de Moncton depuis 2003, les premières demandes qui ont été faites, et oui l'environnement va toucher à plusieurs puis j'espère qu'on aura d'autres initiatives puis il y a d'autres qui sont en marche en terme d'initiatives qui vont toucher l'environnement. On est aussi dans un monde compétitif alors il faut une fois qu'on a une idée, le mettre de l'avant le plus rapidement possible si on veut être en avant de la vague et non pas à la fin de la vague. Et donc encore une fois, félicitations. Je suis d'accord avec la doyenne Surette. Évidemment, l'environnement est comme la santé, ça s'adresse avec des équipes multidisciplinaires interdisciplinaires puis c'est un peu dans ce sens-là mes deux questions qui sont un petit peu plus spécifiques. Le profil de cours qui est proposé, est-ce que c'est des profils de cours similaires dans les autres programmes ou c'est parce qu'on utilise les cours déjà existants évidemment pour des gains, je peux comprendre qu'il y a un gain, puis est-ce qu'il aurait été préférable de développer un cours. On pense qu'éventuellement à l'École de foresterie il y aurait un intérêt à développer un programme en environnement ou même dans d'autres secteurs, est-ce qu'il y aurait un bénéfice éventuellement, je veux pas bloquer de programme pour ça, de développer des cours fondamentaux, quelques cours fondamentaux qui s'adressent non pas à des gens qui veulent devenir des biologistes ou des biochimistes, mais qui sont des bases pour des programmes plutôt professionnels. Ça c'est ma première question. Ma deuxième question c'est quelle est la signature de ce programme-là comparativement à d'autres? Ce sont mes deux questions.

**Poirier :** Merci. Je peux répondre au moins à la première assez facilement au point de vue de la liste de cours qu'on a choisis. Ingénieurs Canada nous donne une liste de cours obligatoires par programme donc si tu veux avoir un programme de génie civil, tu vas avoir une liste de cours qui se doit être à l'intérieur du programme. C'est catégorisé donc tous les ingénieurs au Canada doivent faire tant de cours d'un groupe de base et c'est à peu près une dizaine de cours en gros dont les maths est là-dedans, les probabilités statistiques, des choses comme ça, mais après ça, il y a le domaine spécifique et dans ce cas ici le domaine spécifique on parle de génie de l'environnement. Beaucoup des cours sont communs avec le civil donc hydraulique, beaucoup de choses qui a à faire avec l'eau en particulier, le traitement des eaux dans les deux listes. Donc c'est là où on commence lorsqu'on fait le programme et on ajoute justement selon nos besoins qu'on doit rencontrer certains de ces cours-là, c'est là où les ressources viennent en jeu. On a pas d'expertise en contamination des sols, on a pas d'expertise pollution de l'air. L'eau on l'avait déjà. On a ajouté une personne aussi récemment qui a une certaine spécialité en environnement, c'est pour ça qu'on regarde deux ressources parce qu'on a une autre qui s'ajoute actuellement puis on a prévu d'avance le coup que peut-être ces personnes-là pourraient aider dans ce programme-là puis c'est le cas. Je pense la signature est faite ou va être faite bientôt. On est attaché un peu, mais on a quand même un peu de flexibilité comme j'ai mentionné, c'est là où on est allé chercher plutôt les autres cours. La plupart des cours qui sont double siglés c'est parce que c'était dans la liste des cours obligatoires pour avoir notre agrément en environnement, la majorité, et le reste a été ajouté, c'est un peu comme ça. On tire un peu partout dans quelle direction on veut ajouter, on veut répondre à le plus de besoins possibles, mais il reste juste tant de places de cours. La deuxième question, je suis pas trop sûr. Est-ce que vous pouvez la répéter s'il-vous-plaît?

**Recteur et vice-chancelier :** Quelle serait la distinction de notre programme versus ce qui existe présentement. Vous avez parlé de l'eau par exemple. Ça va être l'axe qu'on va privilégier, c'est dans ce sens-là.

**Poitras :** Oui, c'est une bonne question parce que justement le seul programme qui ressemble au programme de génie de l'environnement qui est offert au Canada actuellement, ils se sont spécialisés dans les eaux. Ça c'est à l'Université Laval. Tous les autres programmes c'est en anglais, ils n'existent pas ailleurs en français actuellement. Ils ont un peu leur petite axe dépendant de la localité. Je pense qu'en Colombie-Britannique c'est les mines, en tout cas, il y a quelques endroits comme ça qu'ils ont vraiment été chercher des cours pour rencontrer les besoins locaux. Nous on voulait être plus généraliste vu le nombre de la population ici dans les provinces de l'Atlantique. On était un petit peu plus généraliste comme d'autres universités le sont aussi donc peut-être qu'on ressent plus un cours qui est offert à, je pense qu'il y en a un en Saskatchewan, en tout cas il y

en a quelques-uns de même, c'est là où on a ciblé air, sol et l'eau, mais c'est certain qu'on formera pas des spécialistes dans un domaine spécifique parce que je crois pas que le marché peut le prendre ici comme tel.

**Recteur et vice-chancelier :** Évidemment la problématique de l'eau et l'accessibilité de l'eau, tous ces éléments-là sont de plus en plus importants. Même si on vit sur une masse d'eau, je pense que c'est un axe qui pourrait devenir distinctif ici dans le cadre de votre programme. Encore une fois, félicitations.

**Poitras :** Merci.

**Président d'assemblée :** Parfait. Gabriel Laplante.

**Laplante :** Merci monsieur le président. J'ai juste une petite question gentille. Moi je fais pas partie de ce projet-là, j'ai pas fait le suivi et il y a certainement de l'information que je manque, mais ça vient d'un prof de génie mécanique qui est non inquiet pour le cannibalisme par rapport à notre programme. Est-ce qu'on va avoir suffisamment de professeurs ingénieurs dans les cours techniques de ce programme-là pour pas avoir de problème avec l'agrément parce que vous avez mentionné que les règles vont peut-être changer, mais moi je serais très mal à l'aise à inscrire des étudiants, admettre des étudiants dans ce programme-là basé sur le fait qu'on pense que quelque chose va changer. Est-ce que vous avez fait la comptabilité du programme en terme de l'agrément et est-ce que ça fonctionne?

**Poitras :** J'ai le tableau ici avec les unités d'agrément donc oui ça fonctionne bien. On devrait pas avoir de problème. C'est comme j'ai mentionné, les UA basés sur science du génie et conception est rencontré, mais on a pas beaucoup de jeu parce qu'on a été chercher des cours additionnels en sciences fondamentales en particulier en biologie que les autres programmes de génie ont pas. Donc ça veut dire que ça été enlevé ailleurs donc ça nous rapproche un peu plus serré au point de vue des exigences de l'agrément, mais on est confiant qu'on devrait être correct. Au point de vue des ressources, on va voir. Comme j'ai mentionné et comme M. Roy a mentionné, c'est systématique les besoins, on peut commencer. On a déjà deux personnes formées qui peuvent donner beaucoup de cours associés au génie de l'environnement et on attend deux autres qui vont s'intégrer au fur et à mesure qu'on avance dans le projet. Avec quatre personnes plus toutes les autres personnes en civil et tout ça qui donnent des cours dans les différents programmes, des professeurs en génie mécanique ils donnent des cours en génie civil et vice-versa. On croit que l'ensemble du nombre de profs dans le domaine devrait être correct, mais on va le voir une fois qu'on présente le projet pour l'agrément. Ils vont quand même nous donner des recommandations qu'il va falloir adresser à ce moment-là.

**Président d'assemblée :** Parfait. Merci beaucoup pour ces commentaires. J'ai cinq demandes d'intervention donc je vous demanderais de vous limiter aux nouvelles questions ou abrégé vos questions. Je vais passer à Sylvie Morin. Sylvie c'est un commentaire, t'étais pas destinée. T'étais la prochaine sur la liste.

**Morin :** C'est correct. En fait ça sera assez rapide, c'est seulement pour mentionner que de mon côté, je suis pas nécessairement inquiète au niveau de l'impact que ça pourrait avoir ou de la redondance d'un programme éventuel qu'on développerait en environnement forestier. Je pense que c'est des clientèles assez distinctes donc c'est une formation en génie un peu comme Gérard l'a mentionné, ça va aller chercher plus des personnes étudiantes qui sont déjà intéressées par une formation en génie et je pense à la limite qu'on va aller recruter des personnes étudiantes qui peut-être se tournent vers d'autres universités pour des programmes du genre plutôt que des personnes étudiantes qui se seraient tournées de toute façon vers l'Université de Moncton pour un programme en environnement. Je pense que à la limite le développement de l'environnement devrait pas être mutuellement exclusif, je pense qu'il faut le faire de façon réfléchié puis dans les discussions qu'on a justement dans le cadre du développement de l'école réseau interdisciplinaire en environnement, on a vraiment une réflexion sur comment assurer une certaine cohérence entre les programmes, comment les programmes peuvent mutuellement être profitables l'un envers l'autre, comment on peut avoir une valeur ajoutée par la mise en commun de ces différents programmes-là à travers une école réseau. Je pense que pour ce qui est du programme en génie de l'environnement compte tenu de l'orientation qui est liée à l'agrément qui est très orientée vers une formation en génie, il y a pas cette même flexibilité-là. Donc pour moi, je le vois vraiment comme deux dossiers séparés puis je voulais simplement mentionner mon appui et dire qu'en fait ça empêche pas que par la suite après l'adoption du programme, après le développement des autres programmes, peut-être qu'on verra des partages potentiels, des cours potentiels qui peuvent être utilisés dans un programme ou dans l'autre puis c'est un développement qui va pouvoir se faire en continu selon moi.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Hélène Albert.

**Albert :** Merci. D'abord, félicitations pour la proposition de ce nouveau programme-là, je pense que c'est vraiment indiqué. J'apprécie aussi le souci de répondre à la Commission de vérité et réconciliation par ses principes et ses recommandations. J'imagine que ça va vouloir aussi dire d'avoir des collaborations avec des partenaires autochtones sur le terrain par exemple et que ça va paraître aussi dans les résultats d'apprentissage dans les cours respectifs. C'est sûr que c'est toujours la même doléance, je vais la nommer. Je vais voter tout à fait en faveur, je suis vraiment vraiment contente de ce projet-là, mais je trouve toujours qu'on fait beaucoup de in-breeding dans nos programmes puis on est pas très très sans fripette orientée. Il manque à mon humble avis des cours de sciences humaines et sociales dans le packaging parce que je sais Sénateur Poitras que vous avez mentionné l'idée d'avoir 18 cours à l'extérieur de génie, mais c'est des cours surtout pour entrer en science puis après ça les nécessaires, français, etc. C'est juste une observation parce que je pense que tous les

programmes bénéficieraient surtout en environnement parce que le programme vise aussi à répondre à des enjeux économiques, sociaux, etc. puis je me disais ça va être intéressant. J'en fais juste un commentaire parce que ça fait partie de mon appréciation des formations universitaires. Voilà.

**Président d'assemblée :** Parfait. Je vais faire un commentaire en parallèle à ça parce qu'on a mentionné tout à l'heure, je pense que c'est le sénateur Coulibaly qui a mentionné le B.A. en environnement et géographie. Je voulais juste préciser qu'il est déjà lancé depuis septembre 2025 et en fait, je vois que dans les feuilles de route et les documents du programme, on inclut des cours de géographie qui font partie de ce nouveau programme-là donc on voit les collaborations. Mireille Demers.

**Demers :** À mon tour, j'aimerais féliciter le sénateur Poitras pour la création d'un baccalauréat en ingénierie qui est innovant, qui est attrayant, qui est complémentaire puis qui va donner de la visibilité je pense à l'environnement et qui va créer de l'intérêt pour ce domaine-là. Je le vois complémentaire à ce qu'on peut avoir au campus de Shippagan, d'ailleurs on a eu des consultations, je te remercie, les profs ont été consultés pour voir quels sont les cours puis effectivement, des fois il y avait des enjeux de préalables et donc j'invite à la flexibilité pour justement pouvoir créer des programmes qui sont innovateurs puis des fois ça ça demande peut-être justement à faire sauter quelques préalables pour accéder à ces thématiques-là qu'on pourrait inclure dans différents programmes puis qui permet de mettre en valeur l'expertise et des cours sur chacune des facultés, des campus et des programmes qu'on a. Ça va aussi probablement nous donner l'opportunité en créant de l'intérêt de créer la demande pour d'autres cours dans le domaine donc je voterais positivement. Je vais certainement l'appuyer. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Je vais prendre un dernier commentaire. Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Merci. Juste une petite précision. Il y a une expertise qui existe déjà à l'Université de Moncton sur la qualité de l'eau, des sols et de l'air, notamment à la Faculté des sciences. Tout ajout de membres de corps professoral en génie dans ces domaines ne sera qu'aux bénéfices de cette expertise-là ici. On est pas en compétition, on est en collaboration. C'est le message que je voudrais lancer et c'est aussi mon message de dire plutôt que d'être en silo et que d'avoir des cours identifiés pour un professeur ou pour une discipline, est-ce qu'on pourrait avoir des cours qui soient scindés ou partagés pour aller ici, mais ça c'est une réflexion sur le long terme qui appartient à l'université.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ces commentaires. Je pense que nous sommes prêts pour le vote. Dans ce cas-ci, je pense qu'on peut adopter les deux résolutions simultanément étant donné que le programme est identique à l'exception des stages coops. Pour les autres programmes, on fera peut-être des distinctions. Je vais lancer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté par 32 voix contre 1 donc à la très grande majorité. Bravo.

## 9.2 Création des programmes de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques

**Président d'assemblée :** Le point 9.2, création des programmes de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques. Je cède la parole au vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Ici aussi c'est une série de deux programmes qui ont été développés par la Faculté des sciences et en particulier par le Département de maths et stats. En passant, je vais présenter les deux projets parce qu'il y a quand même une similitude entre les deux puis on fera les distinctions qui s'imposent. Ce sont des projets qui ont reçu l'aval du Comité de la planification donc on parle ici de la création de deux nouveaux programmes bidisciplinaires, le premier en maths appliquées et informatique et le deuxième en maths et stats. J'ai mentionné que c'était un projet qui était proposé par la Faculté des sciences donc c'est un projet qui a été monté par le Département de mathématiques et statistiques et appuyé de l'UARD dans cette discipline-là. Les deux programmes ont été développés à l'aide de consultants externes puis les deux ont également été soumis à un processus d'évaluation externe comme qu'on le fait pour tout processus de création de nouveaux programmes. Vous avez certainement constaté que le processus d'évaluation des nouveaux programmes s'est fait en fin de compte en parallèle avec l'évaluation des programmes en mathématiques donc un exercice qui a été piloté par le Comité d'assurance de la qualité. Il s'agit en fait de la bonification de la programmation au Département de maths et stats puis essentiellement ce qu'on veut faire ici c'est donner des opportunités, des occasions d'apprentissage de formation pour nos personnes étudiantes qui vont avoir, je vais utiliser le terme meilleur pas que les étudiants en maths pures avaient pas un bon arrimage, mais ces deux programmes-là vont permettre un meilleur arrimage avec les besoins du marché du travail donc ça va avoir certainement un impact au niveau du recrutement étudiant. Quelques remarques, les deux programmes pourront en fait développer des carrières, les diplômés pourront développer des carrières en actuariat, en intelligence artificielle, en modélisation mathématique, analyse statistique en santé publique et j'en passe. Ce sont des exemples de domaines dans lesquels les diplômés pourront œuvrer. Les ressources actuelles au département ou à l'université sont suffisantes parce que c'est un assemblage de cours qui sont déjà existants ou qu'ils seront sous peu. Si on parle du programme maths stats par exemple, c'est une combinaison de 14 cours de mathématiques, 11 cours de statistiques donc ça donne 75 crédits répartis entre les deux disciplines donc il y a 51 de ces crédits-là qui sont obligatoires et 24 à option. À ceci s'ajoutent 15 crédits de cours des disciplines connexes dont deux cours obligatoires puis 30 crédits de formation générale et de cours au choix. Donc ça c'est pour le programme mathématiques statistiques. Pour le programme maths appliquées informatique, c'est un peu le même schéma, il y a des petites différences, mais dans ce cas-ci il y a 14 cours de maths, dix cours d'informatique ce qui donne

72 crédits répartis entre les deux disciplines dont 48 obligatoires et 24 à option. À ceci s'ajoutent 18 crédits de disciplines connexes dont trois cours obligatoires et 30 crédits de formation générale et cours au choix. Essentiellement, c'est un résumé, vous avez la documentation. Ici aussi il y aurait une résolution pour chacun des deux programmes donc je suis prêt à faire la première, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Oui, allez-y.

**VRER :** Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques appliquées et informatique.

**Président d'assemblée :** Appuyé par Céline Surette. Questions ou commentaires sur le premier programme B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques appliquées et informatique? Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Encore une fois, j'aimerais féliciter la doyenne Surette puis toutes les équipes qui ont travaillé sur ce programme qui à mon avis est très innovateur et qui va répondre aussi à des besoins intéressants professionnels au niveau à la fois de la province, mais aussi au niveau national. Donc encore une fois, félicitations.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le premier programme? Viktor Frieman, allez-y.

**Freiman :** Merci beaucoup, c'est vraiment extrêmement innovant et extrêmement pertinent, merci.

**Président d'assemblée :** Merci bien. Je ne vois pas d'autres commentaires donc je vais lancer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Bravo. Et on va passer à la deuxième proposition.

**VRER :** Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques et statistiques.

**Président d'assemblée :** Encore appuyé par Céline Surette. Questions ou commentaires? Céline Surette, allez-y.

**Surette :** Premièrement, je sens qu'il y a comme une acclamation à ces programmes-là, mais ça que je voulais dire c'est ça été un travail vraiment acharné par mes collègues au Département de maths stats, mais aussi en informatique. Ça été vraiment une belle concertation pour pouvoir créer de l'interdisciplinarité à la faculté, mais j'aimerais aussi dire que toute la discussion qu'on va avoir autour du cadre des diplômes est tout à fait pertinente à la création de ces baccs ici. On a été obligé de vraiment se creuser les méninges pour savoir comment on allait créer ce genre de programme-là alors que ça qu'on propose comme réforme va vraiment faciliter la création de programmes comme ça. Je sais qu'on va en discuter de nouveau, mais je voulais en profiter pour juste souligner que ce genre de programmes-là c'est essentiel pour notre croissance et il faut se donner les moyens pour pouvoir les faire plus facilement. Merci.

**Président d'assemblée :** Et en fait, on pourra créer des doubles majeures sans forcément créer de nouveaux programmes chaque fois donc ces combinaisons-là seront possibles et on pourra arriver à un résultat semblable effectivement. On va voter maintenant, je lance le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Bravo!

### **9.3 Modification majeure des programmes de baccalauréat en travail social**

### **9.4 Modifications au BTS (pour personnes candidates avec un baccalauréat ou une formation connexes)**

**Président d'assemblée :** Sur cette même lancée, le point 9.3, modification majeure des programmes de baccalauréat en travail social. Le point 9.4 est lié également, mais on va commencer par le point 9.3. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Effectivement, il s'agit ici d'une modification majeure qui est quand même dans le collimateur depuis un certain temps. En travail social depuis un certain nombre d'années, on remarque une certaine baisse au niveau des inscriptions et ce malgré une importante pénurie dans nos communautés puis si on compare notre formation en travail social à l'Université de Moncton comparativement à d'autres universités, ça prend plus de temps ici. Typiquement le parcours est de cinq ans actuellement tandis que dans la majorité des autres universités, ça prend quatre ans ou 120 crédits, pour être diplômé en travail social. C'est un important exercice qui a été fait par l'École de travail social en partenariat évidemment avec la faculté. Je vais peut-être juste faire une mise en contexte des programmes actuels pour commencer. Actuellement, il y a trois cheminements qui sont possibles pour diplômer en travail social. Il y a un programme régulier ou un cheminement régulier dans lequel les personnes étudiantes font deux années préparatoires au travail social et ensuite, ils continuent dans le bacc proprement dit donc un bacc de trois ans donc la formation totale est de cinq ans disons un cheminement normal pour avoir un diplôme en travail social à l'Université de Moncton. J'ai mentionné on était dans les dernières universités je pense à offrir un programme ou une formation qui dure cinq ans au lieu de quatre ans. L'idée à la base ici c'était de réduire la formation pour que nos personnes étudiantes puissent accéder à la profession à l'intérieur de quatre ans et non pas à l'intérieur de cinq ans. Il y a quand

même un travail important qui s'est fait à ce niveau-là. C'est quand même important ici de noter que actuellement, les deux premières années ou les deux années préparatoires au BTS sont offertes sur les trois campus donc à Moncton, Shippagan et Edmundston. Ça c'est le premier cheminement. Le deuxième cheminement, on a une version du BTS pour des personnes qui détiennent un baccalauréat dans un domaine connexe donc ça peut être des gens, des personnes qui ont par exemple un bacc en socio ou un bacc dans une autre discipline, crimino, puis qui aimerait devenir travailleur social donc il y a une voie accélérée pour ces gens-là qui peuvent terminer le programme à l'intérieur de 66 crédits je pense. Finalement, il y a également une voie pour le baccalauréat pour des gens qui ont une expérience de travail dans un domaine connexe. Dans les deux cas, c'est possible pour les personnes de terminer à l'intérieur de deux ans donc 66 crédits pour les gens qui ont une formation dans une discipline connexe donc un baccalauréat dans une discipline connexe et 60 crédits pour le cas des gens qui ont une expérience de travail connexe. Ça c'est la situation actuelle donc ce qui est proposé en bref, ça serait un baccalauréat de travail social de quatre ans. Ici ce qu'on ferait c'est qu'on veut abolir les années préparatoires et le BTS passerait d'une formation de trois ans à quatre ans donc la formation totale passerait de cinq à quatre années. Le nouveau programme serait un programme de 120 crédits qui aurait une structure composée, ici je parle du BTS régulier, donc une structure composée de 72 crédits dans la discipline principale, 30 crédits de formation connexe et 18 crédits de formation générale. L'actualisation du contenu de programme est également au cœur de cette réforme donc on va par exemple introduire des cours, des notions qui touchent le colonialisme et le travail social, les peuples, les communautés autochtones, la pauvreté et la justice sociale, le vieillissement des populations et j'en passe donc c'est vraiment une actualisation des contenus qui sont offerts dans ce programme-là. Refonte de cours, c'est vraiment une refonte je dirais en profondeur donc on crée 26 nouveaux cours ciblés TSOC. On modifie 12 cours existants et on abolie 27 cours qui sont là actuellement donc comme j'ai mentionné, c'est vraiment une réforme en profondeur. Si vous avez regardé la documentation, vous avez remarqué également qu'il y a un plan de transition pour les personnes étudiantes qui sont actuellement dans le programme, c'est à partir de la page 37 dans la documentation, puis ce travail-là a été fait en consultation avec les parties prenantes. Je siège sur le Comité consultatif avec le doyen et le vice-doyen, Comité consultatif sur la formation des travailleurs sociaux, puis ça fait des années que la profession demande ce changement-là, ces modifications-là au programme donc les personnes étudiantes, les intervenants du milieu, le Comité consultatif que j'ai mentionné, également l'Association des travailleuses et travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick et j'en passe donc c'est vraiment un projet qui était attendu par l'ensemble des parties prenantes. Les changements qui sont proposés reflètent l'évolution de la discipline puis ce que j'aimerais de rajouter, on parlera des programmes avec formation connexe, mais il est évidemment entendu qu'on va garder le programme ou la trajectoire pour les personnes qui ont une expérience de travail connexe donc ça ça changera pas. L'évaluation externe a été également très favorable au nouveau programme. En terme d'incidences financières, vous vous souviendrez qu'il y a quoi, deux ans, on avait adopté la nouvelle maîtrise professionnelle en travail social puis on avait évoqué la création ou la modification de ce nouveau programme ici donc les deux vont main dans la main. Si on regarde un petit peu le survol, j'ai parlé des inscriptions dans le programme actuellement puis depuis de nombreuses années, le programme est contingenté à 55 personnes étudiantes par année. Depuis quelques années, on est plutôt dans l'ordre de 30 à 35 inscriptions dans le programme donc on pense et on prévoit que la nouvelle mouture va permettre d'augmenter les inscriptions qui devraient normalement être tout près du 55 personnes étudiantes par année. Ça c'est une bonne chose. On prévoit pas de changements au niveau du personnel technique ou administratif puis le nouveau programme si vous regardez la nouvelle structure, ça va permettre de libérer des ressources professorales pour enseigner dans le programme de maîtrise professionnelle également. C'est un arrimage qui est quand même assez intéressant entre la formation au bacc et la formation professionnelle aux cycles supérieurs. On remarque que certains cours qui je dirais consommaient beaucoup de crédits ont été éliminés puis on combine également certaines notions dans plusieurs cours. Si vous allez à la page 108, vous avez la prévision financière. On prévoit une réduction des coûts d'offre du programme donc on parle ici des stages et des chargés de cours. Par exemple en 2025-2026, l'année qui vient de terminer, il y avait un budget de 167 000 dollars pour ces composantes-là et en 29-30, ça devrait diminuer à l'ordre de 145 000 donc c'est ce qui est prévu. J'aimerais revenir sur la question du lieu d'offre du nouveau programme. Un des enjeux principaux je l'ai mentionné c'est qu'actuellement, le programme des deux années préparatoires était offert sur les trois campus. La nouvelle mouture du programme régulier faisait en sorte que ce que proposait l'école c'est que la première année soit offerte dans les trois campus et les trois années subséquentes soient offertes au campus de Moncton. Pour les campus d'Edmundston et de Shippagan, ça pouvait représenter une perte en terme d'inscriptions assez significative parce qu'ils perdaient cette deuxième année-là. J'aimerais remercier ici les décanats des études des campus, le doyen de la Faculté des arts et sciences sociales ainsi que la direction de l'École de travail social qui sont arrivés à une solution je dirais innovatrice, une solution vraiment intéressante qui va permettre vraiment que des personnes étudiantes puissent demeurer sur les campus d'Edmundston et de Shippagan pendant deux ans, transférer à Moncton pour les années trois et quatre et compléter le programme en quatre ans. Je vais parler brièvement de ça. Ceci ça touchera le deuxième volet donc c'est le BTS pour des personnes qui ont une formation dans une discipline connexe. Vous l'avez probablement vu, ce qui est devant vous découle de deux réunions du Comité des programmes. À la première réunion, c'était surtout attardé à la structure du programme, mais on avait laissé la question du lieu d'offre un peu en suspend puis entre les deux réunions, il y a eu cette solution-là qui est apparue puis qui finalement convient très bien aux trois campus. La solution élaborée qui a été proposée par la direction de l'École de travail social finalement a plusieurs avantages donc ça n'implique aucun coûts supplémentaires pour l'UMCE puis l'UMCS donc ça va permettre de maintenir, comme j'ai mentionné, dans les campus des étudiants, des étudiantes pour deux années qui vont faire finalement une formation de 60 crédits puis ensuite ils pourront transférer au campus de Moncton. Essentiellement ce qu'on veut faire ici c'est de permettre aux diplômés du Programme de diplôme d'actions et d'analyses communautaires, le DAAC, le D-A-A-C, les personnes diplômées de ce diplôme-là pourront transférer en

troisième année en travail social et finir la formation à l'intérieur de quatre ans. C'est vraiment une solution gagnante-gagnante pour les étudiants qui sont à Shippagan et Edmundston, ils pourront obtenir un diplôme universitaire, un DAAC, ensuite transférer au campus de Moncton et s'inscrire au baccalauréat. Si vous avez regardé la première mouture, le BTS pour des personnes ayant une formation connexe, initialement c'était limité pour des personnes ayant un baccalauréat dans un domaine connexe donc une formation typiquement de 120 crédits. Ce qui est proposé ici c'est de changer cette exigence-là pour une formation qui pourrait comprendre un diplôme de 60 crédits. C'est ça qui va permettre aux diplômés du DAAC de transférer au BTS. Il faut dire que ceci s'est fait, puis j'ouvre une parenthèse, en même temps puis vous l'avez vu, vous l'avez vu annoncé dans les médias que UNB avait signé une entente avec le CCNB qui permettait le transfert à leurs diplômés, ils ont un diplôme technique en travail social donc les diplômés de ce programme-là de transférer au baccalauréat en travail social à UNB. Dans le fond ici c'est un petit peu la même chose donc on accepte des gens avec un diplôme universitaire de deux ans. Essentiellement, c'est ça. C'est une bonne solution je pense pour les trois campus. En résumé ce qu'on a à faire aujourd'hui, il y a quand même une série de résolutions, je pense qu'il y en a huit en tout. Il y en a six pour le programme général et il y en aura deux autres pour le BTS pour les personnes ayant une formation connexe. Je voulais aussi dire que tous les nouveaux cours, les cours abolis, les cours modifiés ont été adoptés par le Comité des programmes évidemment sous réserve de l'adoption du nouveau programme. Il y a quand même une série de choses qu'on doit traiter : la durée du programme, les conditions d'admission, l'abolition des années préparatoires et ainsi de suite donc on va défilier les résolutions une après l'autre. On peut peut-être commencer avec la première : que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université les modifications majeures proposées au baccalauréat en travail social donc le programme régulier, au baccalauréat en travail social pour personnes candidates avec un baccalauréat connexe et au baccalauréat en travail social pour personnes candidates ayant une expérience pertinente de travail. Donc monsieur le président, j'en fais la proposition.

**Président d'assemblée :** Excellent. Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions sur la proposition qui englobe le projet? Il y a d'autres propositions qui s'en viennent qui sont plus détaillées. Hélène Albert, allez-y.

**Albert :** Merci beaucoup. Moi c'est plutôt un commentaire général puis je veux pas répéter tout ce que le vice-recteur a dit parce que vraiment c'est un portrait très très bien illustré de l'historique derrière tout ça. Je voulais juste ajouter quelques éléments. Dans un premier temps, je tiens à féliciter ma collègue Chantal Bourrassa à la direction de l'école, Elizabeth Lanteigne à la direction adjointe qui étaient beaucoup impliquées dans ce travail-là avec le doyen puis le vice-doyen de la faculté parce que c'était un travail de moine, c'est le moins qu'on puisse dire. Je veux aussi mentionner à l'instar de ce que le recteur a dit tout à l'heure en parlant du programme de génie de l'environnement, l'idée de faire ça dans un temps opportun que c'est pas la volonté qui a manqué ici, je vous le jure. On a travaillé très fort, ça fait très longtemps que c'était en chantier. Faire un troisième commentaire rapidement sur l'idée que la formation de cinq ans en fait c'était modelé et proposé par des évaluateurs antérieurs, ça commencé en 98, basé sur le modèle québécois des années collégiales, des formations générales des trois années de formation disciplinaire alors c'est pour ça qu'on avait un programme de cinq ans. J'ajouterais aussi que dans ce programme-là on maintient le 60-40 qui est exigé par les politiques pédagogiques et les normes d'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social ce qui était un des critères les plus importants donc 60 % de formation disciplinaire et 40 % hors discipline. Je dirais aussi que sans répéter tout le reste, mais les changements sont imposés en raison des besoins criants dans nos communautés et pour avoir fait un stage récemment, je l'ai vu tant dans le milieu institutionnel que dans le milieu communautaire. Alors voilà, merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour ces précisions. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** C'est un détail. Vous avez parlé du lieu, mais au CPR-1, on dit que le lieu où le programme est offert est au campus de Moncton puis après ça quand on va au CPR-10, les informations pour le répertoire le lieu on parle d'Edmundston, Moncton et Shippagan puis quand vous avez présenté, c'était comme si que les deux premières années étaient présentées au... Qu'est-ce qui va dans le répertoire, c'était ça ma question.

**VRER :** Merci, c'est une bonne question. J'ai peut-être pas été assez clair puis peut-être que le doyen pourra me corriger si je fais fausse route. Essentiellement, la première année pourrait être offerte dans les trois campus du BTS régulier comme prévu, mais les personnes étudiantes inscrites à Edmundston et Shippagan auront l'option de faire le DAAC puis rester pour deux ans dans les campus. Pour le BTS régulier, la première année est offerte dans les trois campus, les trois autres au campus de Moncton.

**Président d'assemblée :** Oui donc c'est le CPR-10 qui est le bon. Hesam Esfahani.

**Esfahani :** J'ai pas vraiment un commentaire, mais seulement une modification. Le titre de cours CRIM1000 est marqué Introduction à la criminalité, mais le titre exact c'est Introduction à la criminologie à la page 55 et 62.

**Président d'assemblée :** Merci. Je l'ai noté hier en relisant les documents et j'allais le signaler, mais merci de l'avoir signalé. C'est une différence importante donc merci beaucoup, on va faire les corrections. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Bien moi aussi je vais me joindre au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour féliciter l'équipe sous le leadership du doyen Thibault et toute l'équipe surtout pour avoir adressé les points qui ont été soulevés pour assurer que les deux années des programmes du diplôme en communautaire soient accessibles pour ces étudiants-là de poursuivre leur programme en travail social. Je pense que ça c'est une belle marque de collaboration et de sensibilité aussi au contexte de l'université. De l'autre côté aussi, on sait que présentement nos étudiants qui faisaient leurs deux années dans nos campus de Shippagan et d'Edmundston ne choisissaient pas toujours l'Université de Moncton pour des raisons de durée d'études alors j'invite mes collègues du côté de Shippagan et d'Edmundston d'inciter davantage les étudiants à poursuivre au campus de Moncton en français parce qu'on les perdait soit du côté du Québec ou du côté des universités anglophones donc bravo, je pense c'est un travail d'équipe puis j'espère qu'on va voir une augmentation au niveau de nos inscriptions au niveau de notre École de travail social parce que la société en a grandement besoin. Alors merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Jean-François Thibault.

**Thibault :** Merci monsieur le président. J'aimerais joindre mes remerciements à ceux d'Hélène Albert auprès des collègues de l'école y compris tous les profs et la direction, mais les profs aussi qui ont collaboré à ça. Je l'étendrais aussi aux deux doyennes des études de Shippagan et d'Edmundston pour leur collaboration sur ça puis pour les discussions qu'on a eues sur tout ça. Puis enfin, peut-être un remerciement un peu particulier au recteur cette fois-ci pour les pics qu'il m'a envoyés régulièrement en me disant, vous êtes capables d'aller plus loin, vous êtes capables d'aller plus loin. C'était très agaçant je vous le dis, mais en même temps, ça nous a permis d'arriver à une solution qui est je pense gagnante-gagnante pour tout le monde puis qui est positive notamment du point de vue des étudiants, mais aussi des trois campus. Donc merci à tout le monde pour la collaboration.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup. Sylvie Morin.

**Morin :** Rapidement, merci aussi pour l'ouverture aux discussions pour trouver des solutions puis je pense que c'est vraiment un momentum intéressant. Le diplôme en analyse des actions communautaires vient d'être évalué donc il y a déjà une réflexion sur un peu des ajustements qui seront faits au niveau du diplôme et je pense que c'est le bon moment de le faire puis ça va permettre aussi de donner une valeur rajoutée au diplôme auprès de nos étudiants puis de leur permettre de s'intégrer aussi dès ces deux premières années-là dans le monde communautaire des régions du nord-ouest et du nord-est compte tenu de la nature du programme. On ose espérer que ça va faire en sorte que même si par la suite ils viennent faire les deux années du baccalauréat en travail social connexe au campus de Moncton, que les personnes auront l'intérêt de revenir dans leur région pour offrir des services professionnels aux gens de ces régions-là compte tenu du besoin criant aussi dans les régions.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Mireille Demers.

**Demers :** Merci monsieur le président. Je tiens aussi à remercier l'équipe. Je pense que c'est un beau modèle où on a réussi à regarder le big picture, vous m'excuserez, mais de prendre un chapeau, le grand chapeau aux trois campus puis de dire comment qu'on fait pour arriver à un programme qui est bénéfique pour le cheminement des étudiants. Sans redire ce que vous avez dit précédemment, je vous remercie puis je trouve que c'est vraiment bien ce qu'on est arrivé à faire. C'est bien aussi pour le cheminement étudiant où avec le DAAC il y a un stage. Sylvie parlait de l'intégration bien un des éléments qu'on apportait c'est comment qu'on peut faciliter le cheminement des étudiants, mais comment aussi qu'on peut assurer l'intégration dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Et bravo à l'équipe qui a su relever le défi et arriver avec cette solution-là qui est vraiment bien pour les étudiants, mais pour les campus aussi puis qui va donner tout un essence au DAAC donc beaucoup d'espoir puis d'optimiste par rapport à ça. Donc en plus d'un beau cheminement dans leur région, ils ont un stage, une intégration, l'accès aux futurs employeurs donc merci.

**Président d'assemblée :** Merci. Céline Surette.

**Surette :** Félicitations à tout le monde, j'ai une petite question. Pour le programme de deux ans après le DAAC, j'imagine que ça va aussi permettre de donner une opportunité aux gens qui finissent au collège communautaire d'accéder au programme de travail social. Est-ce que c'est une bonne compréhension?

**Président d'assemblée :** Ce sont des discussions qu'on a tout de suite avec le collège communautaire, c'est en cours.

**Surette :** Super.

**Président d'assemblée :** Je me permets de répondre. Lacina Coulibaly.

**Coulibaly :** Merci. En fait, je me réjouis de la création de ce programme, ça va permettre à plusieurs finissants d'Edmundston qui sont encore là dans la région. Pas plus tard que le weekend dernier, je déjeunais dans un café puis la serveuse c'est quelqu'un qui avait fait ce diplôme-là puis elle était vraiment assez inquiète. Ma question c'est qu'il y a eu beaucoup de diplômés à Shippagan et Edmundston dans ce programme et éventuellement, je me demande quelle serait la capacité d'accueil si pas mal de ces personnes voudraient venir

ici pour continuer parce qu'on a formé plus d'une centaine déjà, plusieurs centaines déjà. Autre chose, combien de temps ces personnes qui ont fait le DAAC à Edmundston ou Shippagan qui sont encore dehors qui entendent parler de ça, combien de temps ils peuvent rentrer directement admis dans ce programme, trois ans, quatre ans si ils sont sur le marché, est-ce qu'ils reviennent jusqu'à temps le diplôme peut être reconnu pour continuer le deux ans?

**Thibault :** Pour la deuxième question, j'ai pas vraiment de réponse dans la mesure où les règles ou les règlements universitaires disent que les cours deviennent périmés après dix ans et donc j'imagine que ça serait ça la marge, mais je veux pas m'aventurer non plus, ne me citez pas sur ça. À la première question, pour l'instant le programme est contingenté à 55. Les conditions d'admission à partir du bacc sont les mêmes que pour les étudiants qui viennent avec un diplôme dans une discipline connexe, un bacc de 120 crédits dans une discipline connexe donc des conditions d'admission qui sont un petit peu plus élevées parce qu'on souhaite avoir de la qualité. Donc contingenté à 55 pour l'instant et si on arrive à des chiffres un petit peu plus importants que ça, bien ça sera un beau problème qu'on pourra peut-être étudier à ce moment-là dépendant des ressources puis des capacités d'accueil.

**Président d'assemblée :** Merci. Hélène Albert.

**Albert :** Merci monsieur le président. En réponse à la doyenne des études du campus d'Edmundston sur le retour des étudiants vers les régions, je dirais juste qu'on met beaucoup d'emphase avec le Consortium national de formation en santé sur justement cette question-là dans le soutien au stage, dans le soutien parfois à des cours qui sont connexes au stage aussi et là maintenant comme le dernier stage est prévu non pas au semestre d'automne de la dernière année, mais au semestre d'hiver, ça facilite la transition vers le marché du travail donc comme les étudiantes et les étudiants vont faire des stages dans la Péninsule acadienne puis dans la région d'Edmundston et des environs du nord-ouest, ça facilite la transition vers justement l'emploi et pour rester dans les régions. L'objectif depuis toujours avec CNFS pour nous ça été vraiment d'éviter l'exode des régions du nord vers le sud alors je pense qu'il va être renforcé par le stage à la fin puis je réitérais l'idée que c'est contingenté à 55 présentement en raison des moyens d'absorption des étudiants en stage sur le marché du travail parce que ça veut dire quand même par année 110 étudiants en stage, c'est beaucoup de milieux de stages, ça veut dire beaucoup de professionnels d'impliqués. Donc si la pénurie est à ce point mal que les milieux peuvent s'ouvrir un peu pour quelques années, ça pourrait peut-être éventuellement être considéré, mais pour le moment, la raison c'est vraiment la capacité du marché en fait des collègues sur le milieu du travail à prendre des stagiaires.

**Président d'assemblée :** Merci pour ces précisions importantes. Je pense que nous sommes prêts pour le vote pour cette première proposition donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité, 34-0. Bravo! Et là il nous reste quelques propositions, il y en a cinq pour ce point-là qui sont liées au premier point. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Patience un peu, il nous reste sept résolutions à passer. La prochaine résolution: que le Sénat académique recommande au Conseil la modification proposée à la durée du baccalauréat en travail social donc programme régulier afin qu'elle passe de trois ans à quatre ans.

**Président d'assemblée :** C'est appuyé par Jean-François Thibault. C'est lié à ce qu'on vient de dire. Est-ce qu'il y a des questions ou on est prêt pour le vote? On est prêt pour le vote, allez-y. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Sur mon écran c'est 34-0, je vous le jure! Je vous le jure! Est-ce que vous avez besoin d'une preuve? Une capture d'écran? Ok. J'ai un témoin n'est-ce pas? Parfait. On continue.

**VRER :** La prochaine résolution : sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures au baccalauréat en travail social, que le Sénat académique accepte la modification des conditions d'admission et des conditions particulières du baccalauréat en travail social programme régulier.

**Président d'assemblée :** Merci. Appuyé par Jean-François Thibault et vous avez les détails dans la documentation. Je ne vois pas de question donc je vais lancer le vote. J'arrête le vote et cette fois-ci c'est 35-0. J'ai un témoin, 35-0, une unanimité, mais il ne s'affiche pas. Je confirme que c'est unanime. On passe au prochain. Oh voilà, je n'ai pas menti. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures au baccalauréat en travail social, que le Sénat académique accepte la modification des conditions d'admission au baccalauréat en travail social pour personnes candidates avec un baccalauréat connexe, notamment en ce qui concerne l'exigence de la moyenne cumulative minimale pour l'admission qui passerait de 3,0 à 2,8.

**Président d'assemblée :** Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Je ne vois rien donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Parfait. Et on passe à la prochaine.

**VRER :** Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université l'abolition des années préparatoires au baccalauréat en travail social.

**Président d'assemblée :** Appuyé par Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? On est prêt pour le vote, allez-y. J'arrête le vote et c'est 36 cette fois-ci donc on passe de 34 à 35 à 36, ça veut dire qu'il y en a qui ne sont pas rapides à voter ou qu'ils votent deux fois. Donc c'est adopté à l'unanimité, merci. Est-ce qu'il y en a une dernière?

**VRER :** Il y en a quatre autres.

**Président d'assemblée :** Ok. On va lier les deux points, les 9.3 et 9.4. Parfait.

**VRER :** Trois autres, pardon. Sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures au baccalauréat en travail social, que le Sénat académique accepte d'accorder une dérogation au règlement universitaire 2.1.1.1.1 afin de permettre dans le baccalauréat en travail social programme régulier une structure de 72 crédits, dans la discipline principale 30 crédits de formation connexe et 18 crédits de formation générale.

**Président d'assemblée :** Parfait. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Questions sur la dérogation? Je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Prochaine proposition.

**VRER :** Merci monsieur le président. Les deux dernières touchent spécifiquement le BTS pour personnes candidates avec une formation connexe. La résolution serait la suivante : sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures au baccalauréat en travail social, que le Sénat académique accepte la modification du baccalauréat en travail social pour personnes candidates avec un baccalauréat ou formation connexe tel que proposé afin de permettre une passerelle vers le BTS pour les personnes candidates titulaires d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle de 60 crédits ou d'une formation connexe d'au moins 60 crédits dans une discipline connexe en travail social sous réserve d'une moyenne cumulative minimale de 2,8 sur 4,3.

**Président d'assemblée :** Parfait. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Je ne vois aucune question donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. On continue.

**VRER :** La dernière je pense. Sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures au baccalauréat en travail social, que le Sénat académique accepte la modification au nombre de crédits du baccalauréat en travail social pour personnes candidates avec un baccalauréat ou une formation connexe tel que proposé passant de 66 à 60 crédits.

**Président d'assemblée :** Excellent. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires? Je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité donc bravo! Merci. Ça ça couvrait les points 9.3 et 9.4.

## 9.5 Résolutions transmises pour information

**Président d'assemblée :** Il nous reste le 9.5, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Vous avez les détails sur DiliTrust. Essentiellement, c'est des résolutions qui découlent un peu des projets qu'on a adoptés ce matin.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce qu'il y a des questions sur ces résolutions? Non, c'est parfait. C'est l'heure du lunch, je pense que vous avez peut-être faim. Il est 12 h 35 et je propose qu'on prenne 45 minutes et qu'on revienne à 1 h 20 à peu près. Ou une heure et demi, on va prendre le temps qu'il faut donc on revient à 1 h 30.

## PAUSE DÎNER

## 10. Rapport du Comité de la planification

### 10.1 Grands principes de la réforme du cadre des diplômes

**Président d'assemblée :** Il nous reste quand même quelques points donc nous allons recommencer. Alors nous allons poursuivre la réunion du Sénat, nous en sommes au point 10, le rapport du Comité de la planification et je vais d'abord céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

**VRER :** Merci beaucoup monsieur le président. J'espère que vous avez bien mangé. Juste pour une petite mise en contexte, l'exercice de la réforme du cadre des diplômes qu'on est en train de développer présentement découle en fait de la stratégie Cap sur l'avenir. Si vous regardez en détails la stratégie, nous avons plusieurs objectifs, plusieurs actions dans la stratégie qui vont dans le sens de donner plus de flexibilité dans nos parcours, dans nos programmes d'études. Nos programmes sont typiquement assez rigides donc on en a parlé un peu ce matin. Très peu de flexibilité pour nos personnes étudiantes. On indique également qu'on veut faire une révision des objectifs de formation générale notamment à la lumière de la stratégie donc notre nouvelle signature qu'on veut former des personnes qui sont créatives et engagées et il n'y a rien de ça qui figure parmi nos OFG ou parmi nos résultats d'apprentissage par programme. Il y a tout cet exercice-là qui est à faire donc vraiment ce qu'on en train de faire découle directement de la stratégie. C'est certain que la stratégie comme je l'ai mentionné nous donne un chemin, une volonté, une nécessité d'aller dans ce sens-là. Quand même, le Comité de la planification a cru bon de recommander l'adoption d'un certain nombre de grands principes qui sous-

tendent cette réforme-là. On peut dire oui, bien comment ça se fait qu'on fait ça maintenant, on aurait peut-être dû faire ça six mois passés, probablement que oui. On est encore dans la transition vers les comités du Sénat, les sous-comités du Sénat et on est en train de trouver une façon de procéder donc je pense que c'est important que le Comité de la planification donne cette direction-là à l'université. C'est pour cette raison qu'on a cette après-midi une recommandation qui vient du Comité de la planification qu'on va soumettre pour adoption au Sénat. Ce qui est important de noter ici c'est que l'adoption de ces principes, ces grands principes-là, ça enlève en aucun cas la nécessité de faire passer par les instances tous les règlements qui vont être adoptés que ça soit pour les cadres des diplômes, le B.A., le B. Sc., le B.A.A., la formation linguistique donc tous ces dossiers-là devront cheminer dans les instances. Ici ce qu'on veut faire aujourd'hui c'est adopter, comme j'ai mentionné, les grands principes. Je reviendrai dans quelques minutes, mais je vais céder la parole à Elizabeth qui va quand même faire un portrait des grands principes puis après ça je reviendrai pour conclure un peu la discussion puis formuler une proposition.

**Dawes :** Merci. Alors comme le VRER vient de mentionner, on est dans un projet qui découle de la stratégie. Il y a dans les actions un thème récurrent : la flexibilité dans le parcours étudiant. On parle de la fluidité des parcours, on parle de la souplesse des structures et des programmes et tout ceci mène à une plus grande interaction entre les disciplines, plus de collaboration interdisciplinaire ce qui va favoriser la créativité et l'engagement. Ce que nous vous voulons faire adopter aujourd'hui se tient sur cette diapo, c'est vraiment au niveau des grands principes de la réforme. Ça commence avec reconnaître et respecter la diversité des personnes étudiantes et de leurs projets d'études. Donc ça c'est la base de cette réforme, le respect de la diversité des personnes étudiantes. Ensuite, on a reconnaître et respecter les normes de chaque diplôme. Du point de vue de l'assurance de la qualité qui est une des responsabilités fondamentales du Sénat, c'est le respect des normes de chaque diplôme donc on ne va pas mettre tous les diplômes dans le même moule, mais reconnaître leur spécificité et ne pas les alourdir avec des exigences qui ne sont pas dans les normes. Ensuite, on a l'idée d'offrir les mêmes options que dans les autres universités. Ça peut être aussi simple que des cours au choix, ça peut impliquer des mineures facultatives ou la possibilité d'une double majeure. Pour la stratégie, on parle d'accroître l'attractivité de l'université. Pour se faire, il faut offrir une variété d'options dans nos programmes et ne pas limiter arbitrairement les choix des personnes étudiantes en rendant obligatoire ce qui pourrait être facultatif. Cela ça permet aux personnes étudiantes de personnaliser leur formation et avec l'idée de la personnalisation de la formation, on revient au premier point, reconnaître et respecter la diversité des personnes étudiantes et de leurs projets d'études donc la personnalisation de la formation en lien avec cette diversité. Ce n'est pas tout le monde qui a le même projet d'études ni le même projet de carrière. Merci.

**VRER :** Merci Mme Dawes. Essentiellement, j'aimerais quand même faire remarquer que ce qu'on va recommander cette après-midi a quand même passé à l'unanimité au Comité de la planification puis on a également reçu si vous avez regardé la documentation, des correspondances des trois associations étudiantes des campus, les deux conseils étudiants de la FASS, conseil étudiant \_\_\_ qui vont dans ce sens-là donc c'est quelque chose que nos personnes étudiantes veulent. J'aimerais donc faire la proposition suivante, monsieur le président : que le Sénat académique adopte les grands principes liés à la réforme du cadre des diplômes afin de poursuivre la réflexion en vue de sa mise en œuvre tout en respectant les attributions des instances du Sénat académique interpellé dans le dossier.

**Président d'assemblée :** Est-ce que c'est appuyé? Par Étienne Bélanger, parfait. Alors est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la présentation ou sur les principes de la réforme? Hélène Albert.

**Albert :** Merci beaucoup monsieur le président et merci beaucoup Mme Dawes. Je pense que les principes sont vraiment intéressants. On avait mentionné qu'on allait tenir compte aussi peut-être de la lettre de Pierrette Fortin concernant les questions autochtones donc d'intégrer et de développer des connaissances puis des compétences de base sur les réalités autochtones. Et donc je pense que ça devrait être reflété en quelque part dans les programmes sachant que la CESPМ va exiger dans l'évaluation des programmes qu'on démontre comment on le fait, mais ça pourrait être cohérent avec nos engagements puis que ça soit reflété en quelque part dans nos principes.

**Président d'assemblée :** Mme Dawes.

**Dawes :** On a créé un comité ce matin et dans le mandat de ce comité-là, on va regarder le règlement sur les résultats d'apprentissage de programmes et dans ce contexte-là, on va discuter de cette proposition et voir comment ça peut être intégré.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci beaucoup. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Corrigez-moi Mme Dawes, mais actuellement dans le cadre de l'évaluation de chacun de nos programmes dans le cadre d'assurance de la qualité, il y a une section qui touche en quoi le programme adresse la question autochtone donc c'est déjà institutionnalisé dans le processus d'évaluation. Effectivement, ça va être revu possiblement dans le cadre de l'évaluation des OFG, mais c'est déjà mis en pratique pour siéger sur le Comité de la planification donc ce volet-là, ce filtre autochtone-là il est omniprésent dans le cadre de nos évaluations.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Merci monsieur le président. J'appuie la réforme de cadre ici et les idées sont très très bonnes. Il y a des défis en terme de gestion des programmes des étudiants ici déjà avec le programme actuel. On a pas les outils adéquats pour les conseiller de manière pédagogique nos étudiants. Je sais qu'il y a des outils qui s'en viennent et on a hâte de les avoir ici. Et ça ça pourra nous aider ici parce que sans ça, les doubles majeures disparates ça serait très très difficile à gérer en tant que tel. J'ai des questions au niveau des moules qui sont proposés. J'ai bien vu que ensuite on nous proposait des minimums d'un certain nombre de crédits dans les disciplines fondamentales ou disciplines principales, excusez-moi pour le terme ici, mais on a adopté des baccalauréats ce matin où on va au-delà des critères minimums. Je pense à travail social on est à 90 crédits dans la discipline principale et discipline connexe donc ça limite en fait de facto des doubles majeures probablement dans une discipline connexe ici donc il faudrait peut-être pas avoir des rêves trop en couleur en train de dire on va pouvoir faire un bacc en travail social et un bacc en chimie par exemple ou en biologie.

**Président d'assemblée :** Je vais tout simplement préciser, je pense qu'on est pas dans ce niveau de détails-là à ce stade-ci.

**Clarisse :** Mais c'est juste pour voir là-dessus. Le dernier commentaire que j'aurais et là ça va revenir sur le général, on est en train d'essayer de gagner de la flexibilité pour les personnes étudiantes puis j'entends en même temps qu'on veut rajouter possiblement des objectifs de formation généraux sur la signature UMoncton ou sur une formation aux enjeux autochtones. C'est vrai c'est important, mais je pense qu'il y a d'autres moyens que de le faire par des cours obligatoires ici. Je veux juste qu'on garde à l'esprit d'être un peu plus créatif que de dire tiens, une solution, mais pour remplir cet objectif, il faut créer un cours. C'est juste ça mon point ici et je ne suis pas sûr que tous les cours soient adaptés à acquérir des compétences ou des formations de sensibilisation sur différents sujets, mais ça c'est un débat qu'on pourrait avoir plus tard.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci. Madame la vice-rectrice adjointe, voulez-vous intervenir?

**Dawes :** Oui. Je voulais juste préciser qu'on a pas parlé de OFG, on a parlé de résultats d'apprentissage de programmes. Donc déjà dans la liste de résultats d'apprentissage dans les règlements 1.23, on a la créativité et on a l'engagement. Ça c'est pour la signature UMoncton, c'est déjà adopté par le Sénat et les programmes sont en train de créer là résultats d'apprentissage de programmes en tenant compte de cela. J'ai mentionné que le contenu autochtone on va examiner ce que la lettre suggère dans le contexte de ces discussions, mais il n'est pas question d'OFG. On a adopté les résultats plutôt que les objectifs et on est maintenant dans les résultats d'apprentissage. Le vieux modèle c'était les objectifs d'apprentissage et on est plus là, ça c'est l'ancienne version.

**Président d'assemblée :** Oui, merci pour ces précisions importantes. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Je voulais juste revenir sur le premier point que le sénateur Clarisse a soulevé concernant la mise en œuvre. C'est certain puis peut-être Stéphanie est pas ici cette après-midi, mais au Comité de la planification elle avait quand même fait une présentation sur la mise en œuvre qu'on pourrait lui demander de le faire dans un Sénat futur, mais essentiellement, on est tout à fait conscient de ce que vous évoquez puis la mise en œuvre de ce projet ici va se faire en même temps ou en parallèle avec la mise en œuvre de différentes initiatives à la fois technologiques donc on parle de course leaf par exemple pour apporter des changements au répertoire donc développer des nouveaux programmes, des contenus, modifications de cours, ainsi de suite, mais aussi tout ce qui touche le conseil académique. Comme vous le savez, on a une action dans la stratégie aussi qui touche le conseil académique puis avec ce projet-là, on est en train de considérer l'achat d'une plateforme qu'on appelle Degree Works qui est compatible avec tous nos systèmes ou du moins dans la direction qu'on veut aller qui va permettre une meilleure gestion de la feuille de route de la personne étudiante à la fois de la part du conseiller, mais aussi de la part de l'étudiant ou de l'étudiante elle-même donc elle pourra avoir une meilleure gestion informatisée de sa feuille de route. Ça c'est des projets en parallèle, mais il va falloir que ça soit développé tout en même temps donc effectivement, c'est un excellent point que vous avez fait là.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Denis Lajoie.

**Lajoie :** Merci monsieur le président. J'ai juste une question par rapport à, je vais appeler ça la page 2.2. Il y a un des sous-points c'est ne pas alourdir les diplômes avec des exigences qui ne sont pas dans les normes. Là-dedans il y a le baccalauréat de 120 crédits exige des crédits de niveau 4000 puis le cheminement aux distinctions exige un mémoire ou un projet de fin d'études de niveau 4000. Je comprends peut-être mal le lien qui est proposé ici, mais j'étais sous l'impression que dans la réforme du cadre pédagogique, les baccalauréats de 120 crédits allaient effectivement inclure des crédits de niveau 4000 et que nos cheminements de distinction allaient avoir besoin de 6 crédits. Est-ce qu'on est en train de dire que ce sont des exigences qui ne sont pas dans les normes ou est-ce que c'est supposé d'alléger des choses?

**Dawes :** Ce sont des exemples de normes que nous devons respecter. On a actuellement des programmes où le mémoire est de 3 crédits au lieu de 6 donc on va s'aligner avec ces normes en examinant chaque programme et en faisant des petits ajustements si nécessaire.

**Lajoie :** Merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Je ne vois plus de questions sur ce point alors on a une proposition qui est appuyée. Je vais donc démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Bravo!

## **11. Rapport du Comité des règlements**

### **11.1 Première lecture des projets de règlements suivants :**

#### **11.1.1 Cadre du B.A.A.**

**Président d'assemblée :** On passe au point 11, le rapport du Comité des règlements. Nous en sommes à la première lecture de trois projets de règlements, d'abord le cadre du B.A.A., le bacc en administration des affaires, le B. Sc. qui est le bacc ès sciences et le bacc ès arts. Pour ça, je vais céder la parole à Mme Dawes.

**Dawes :** Nous avons trois points à l'ordre du jour et chaque point concerne un diplôme différent. On va commencer avec le B.A.A., ensuite le B. Sc. et ensuite le B.A. On va parler de l'admission de la diplomation, la structure du diplôme et ensuite la structure des différentes composantes. Avant de regarder le règlement, c'est bon de garder en tête les grandes lignes. C'est un nouveau modèle pour le B.A.A. donc à gauche on a la formation linguistique et le tronc commun et ça ça fait à peu près deux années communes. Ensuite, on a une spécialisation de 30 crédits et si on a pas de spécialisation, on a des cours à option en admin, 21 crédits. Ensuite ce qui est nouveau c'est la possibilité d'avoir une mineure hors administration. Si on a pas de spécialisation, on peut également avoir une majeure hors administration donc il y a une grande ouverture envers les autres facultés. On augmente le nombre de crédits qu'on peut choisir à l'extérieur de la Faculté d'administration et il y a plus de cours au choix. Au dernier Sénat, on parlait des conditions d'admission donc ça monte à 70 pour la moyenne générale et le français reste à 65. Pour ce diplôme, la spécialisation demande une moyenne de 2,5. Autrement si on a pas la spécialisation, la moyenne est de 2. Les personnes étudiantes peuvent être admises dans le programme de leur choix dans ce diplôme, mais à la fin de la deuxième année, c'est là qu'il faut avoir la moyenne de 2,5 pour rester dans la spécialisation. Autrement on serait dans le B.A.A. sans spécialisation et si on tombe en bas de 2, on serait en probation comme c'est le cas actuellement avec les autres programmes. On a un tronc commun de 48 crédits alors ça c'est intéressant par rapport à ce qu'on fait actuellement où la première année est commune, là on va avoir deux années communes donc ça laisse beaucoup plus de flexibilité pour changer de programme si on décide qu'on pourrait faire gestion internationale plutôt que une autre spécialisation par exemple. Les spécialisations sont uniformisées avec 30 crédits et le tronc commun est uniformisé à 48. Actuellement, il y a une variation dans le tronc commun, il y a une variation dans la spécialisation donc on a huit feuilles de route différentes, mais ça devient comme une seule feuille de route pour les deux premières années. Alors pour la gestion des dossiers et pour le conseil académique, c'est beaucoup plus facile. On a un maximum de cours de niveau 1000 et un minimum de 3000-4000 pour respecter les normes. Pour la formation linguistique, on a la question de 12 ou 15 crédits, on verra. Le français a priorité. On a la possibilité de suivre des cours additionnels d'anglais comme des cours au choix et si le programme veut exiger un cours comme anglais des affaires, ça peut être à l'intérieur de la spécialisation. Parmi les 30 crédits de la spécialisation, on peut inclure un cours en anglais. Pour les structures combinatoires, on a la spécialisation et c'est de 30 crédits parce que ça s'ajoute au tronc commun. Faut pas penser à la spécialisation en sciences, c'est pas du tout la même structure, c'est un tronc commun plus les 30 crédits. On est en train d'examiner la possibilité d'une double spécialisation et ça devrait fonctionner et ça serait ajouté au règlement. La spécialisation avec une mineure hors administration dans n'importe quel domaine dans les arts et les sciences sociales ou bien en sciences ou dans un autre domaine qui est disponible. La majeure hors administration serait de 36 crédits, mais ça ouvre des possibilités intéressantes avec gestion forestière ou gestion de l'information ou gestion du loisir, sport et tourisme. On a peut-être zone côtière, on a différentes possibilités où on pourrait intégrer une majeure dans ce diplôme donc ça ouvre une grande variété de combinaisons possibles. Le bacc multi, c'est encore les trois mineures, au moins deux en admin donc on peut avoir également une mineure dans une autre faculté et puis on a adopté au Sénat un règlement concernant les profils et on prévoit créer des profils en administration, mais ça c'est des choses à développer. Ce tableau résume les différentes structures avec le tronc commun, la spécialisation et le cours OFG-1, ça c'est la partie en admin, mais en réalité, même là il y a des cours dans d'autres facultés avec maths et stats, économie et un cours de droit. Hors administration, c'est là qu'on a la formation linguistique, la mineure ou la majeure hors admin et puis des cours au choix. La structure interne de la spécialisation quand on regarde les cours de niveau 1000, il y en a pas parce qu'il y a le tronc commun donc ce n'est pas comme aux arts ou aux sciences où on aurait des cours de niveau 1000. Il y a une structure à respecter pour chaque composante et je vais arrêter là avant de continuer.

**Président d'assemblée :** Parfait. Est-ce qu'il y a des questions sur le cadre du B.A.A. avant qu'on passe au bacc ès sciences et au bacc ès arts? Je ne vois pas de question, mais ce que je remarque c'est que les mineures hors faculté c'est une nouveauté ce qu'on ne voyait pas avant donc les étudiants de la faculté pourront faire des mineures hors faculté.

**Dawes :** Exactement.

#### **11.1.2 Cadre du B. Sc.**

**Président d'assemblée :** Pas de question donc on va passer au cadre du B. Sc.

**Dawes :** Le règlement pour le B. Sc. a la même structure. On commence avec les admissions ensuite la structure du diplôme et puis la structure des composantes du diplôme. Encore une fois, on vient d'adopter la moyenne générale de 70 au dernier Sénat. Il y a un deuxième cours de science qui est fortement recommandé.

Pour le cheminement distinction, ce qu'on appelle les programmes honors dans les universités anglophones, ça c'est ce que nous avons déjà dans les programmes aux arts et aux sciences sociales, mais on l'a appelé profil distinction, mais avec le nouveau règlement, ça devient le cheminement distinction et c'est à la fin de la deuxième année avec un minimum de 54 crédits qu'on peut demander l'admission avec une moyenne de 3. Alors si on a pas la moyenne de 3, on continue avec le cheminement régulier. On parle dans le règlement d'un minimum de 120 crédits distincts et quand on dit distincts, c'est parce qu'on peut avoir un chevauchement entre deux majeures ou entre deux exigences, mais il faut quand même atteindre le total de 120 crédits même s'il y a un chevauchement quelque part. On a un minimum de 12 crédits hors sciences. En sciences, on a 78 crédits et on va ajouter à la liste les domaines qui vont offrir une majeure à l'intérieur du B. Sc. donc il y a des discussions en cours avec des programmes comme nutrition, avec psychologie et je pense que foresterie va être également un B. Sc. Il y a la kinésiologie donc j'ai indiqué en bleu les programmes en-dehors de la Faculté des sciences qui vont s'ajouter et qui sont considérés comme des sciences pour ce règlement. Il y a 6 crédits de maths ou de stats dans le B. Sc. et 12 crédits de sciences en-dehors de la première majeure. Pour les cours en-dehors des sciences, on peut avoir 6 plus 6 ou 9 plus 3 pour un total de 12 crédits. On a une version de 15 crédits au cas où ça va dans cette direction-là. Ce qui est intéressant dans ce règlement c'est les colonnes A, B, D et C. Ça c'est une façon de présenter l'information qui est utilisée à St. FX et qui est intéressante pour montrer le total de 120 crédits et où les crédits vont aller. La science A c'est la majeure. C c'est généralement les mathématiques où il y a 6 crédits de maths ou de stats dans le B. Sc., ça peut également être une mineure et la colonne B ou D, ça c'est des sciences. Si vous regardez en haut, 12 crédits ça serait peut-être des cours de première année, 24 ça serait une mineure, 36 ça serait une majeure avec le cheminement régulier, 42 ça serait une majeure avec distinction donc ça permet de représenter les différentes possibilités et où les crédits vont se trouver. Ce n'est pas pour présenter l'information aux personnes étudiantes, mais c'est plutôt dans le règlement. Pour la structure des majeures et des mineures, une chose intéressante à noter c'est qu'il y a une différence entre la première et la deuxième majeure. Il y a un peu moins de crédits dans la deuxième majeure, mais dans les deux cas, il y a le mémoire, mémoire de 6 crédits. Alors quand on a un cheminement distinction, le mémoire est obligatoire. Quand on a un cheminement régulier, c'est 0 crédit parce qu'il n'y a pas de mémoire pour le cheminement régulier. Si on choisit deux majeures, on peut les combiner dans un mémoire interdisciplinaire qui combine les deux disciplines.

**Président d'assemblée :** Parfait. Donc pour le cadre du bacc ès sciences, est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions? Je vais commencer par Gérard Poitras.

**Poitras :** Merci monsieur le président. Juste deux petites choses et la première ça serait on a beaucoup de cours, je crois c'est la même chose en sciences, les 3-1, les 3-2, les 3-3 à cause des laboratoires en particulier. Lorsqu'on parle d'une mineure et qu'on parle de 24 crédits, j'assume que lorsqu'on parle d'un 3-3, le deuxième 3 n'est pas comptabilisé, c'est vraiment juste 3 crédits par cours?

**Surette :** Non, ça dépend. Il n'y a rien de simple en sciences. Il y a des fois des cours où est-ce que les crédits de travaux pratiques sont intégrés aux 3 crédits qui est au répertoire, d'autres fois ça pourrait être juste une composante pratique puis là nous on a des cours de 1, 2, 3 et 4 crédits donc il y a un petit peu de jeu de Lego à faire pour pouvoir bâtir nos majeures puis nos mineures correctement, mais ça on le fait dans le multiple de 3.

**Poitras :** Dans une petite invitation, on est en sciences appliquées. Je crois que peut-être des cours de génie serait intéressant à avoir dans la liste de tous les sigles de cours si on pourrait s'en parler. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Olivier Clarisse.

**Clarisse :** Merci et merci Mme Dawes pour ces documents qui permettent d'avoir un meilleur portrait global, c'est vraiment apprécié ici. J'ai une question. Actuellement, on permet à nos étudiants dans les majeures dans les spécialisations qu'on appellera distinctions plus tard, de faire un projet de fin d'études. Est-ce que ça veut dire que dans les prochains diplômes est-ce qu'on pourra continuer à proposer de faire des projets d'études, de fin d'études, dans les cheminements réguliers sans distinction. Je sais pas si je suis clair ici.

**Surette :** Je pense que ça va pouvoir rester dans les options dépendant des choix des unités. C'est juste que ça sera pas obligatoire.

**Clarisse :** Je voulais être sûr qu'on puisse garder cette option-là.

**Surette :** Oui, je pense qu'on aura des décisions à faire puis on est en train de regarder ça dans le détail le vice-doyen et moi pour pouvoir vous présenter différents scénarios possibles.

**Clarisse :** Merci, j'ai hâte de voir ça.

**Président d'assemblée :** Parfait. Denis Lajoie.

**Lajoie :** Merci monsieur le président. Je réalise qu'on a maintenant un comité qui va se pencher sur les exigences linguistiques, mais ça va quand même dans ce sens-là. Ma question est peut-être même plus pertinente dans le bacc en arts, mais ça rentre dans les trois, il me semble que la manière que c'est écrit laisse pas tant de flexibilité aux unités, aux programmes de déterminer le niveau d'anglais ou peut-être de français plus élevé propre à leurs besoins. En psychologie tout de suite on demande le 1031, mais j'ai l'impression que

ça se perd dans les documents puis peut-être que j'ai manqué quelque chose. Il y a quand même un raisonnement académique à ma compréhension derrière le fait qu'on demandait un niveau d'anglais plus élevé en psychologie puis j'aimerais être rassuré à ce point-là ou peut-être ça va aller au comité.

**Dawes** : On a un règlement qui s'applique aux programmes où il n'y a pas de raison spécifique pour avoir un certain niveau. Ensuite, on a des options d'ajouter des cours additionnels et dans des programmes qui sont plutôt exceptionnels où il y a un besoin spécifique, on est en train de discuter du développement de nouveaux cours donc un cours en anglais des affaires, peut-être un cours en sciences de la santé. On discute avec le programme de nutrition. Il y a des discussions avec les responsables du Département d'études anglaises à ce sujet-là donc ça serait dans les cas exceptionnels, il y aurait soit des cours additionnels, soit une formation intensive qui permet d'intégrer le milieu de stage, mais tous ces éléments-là ne sont pas décidés et ne sont pas reflétés, mais ça c'est comme la base obligatoire, mais les programmes qui vont dépasser la base, il faut voir exactement ce que c'est et ensuite le préciser au niveau des programmes concernés. Psychologie tomberait dans cette catégorie-là avec nutrition et sciences infirmières où on va discuter du milieu hospitalier, des cours de compétences orales et ainsi de suite.

**Lajoie** : Merci. Ma question était peut-être même pas au niveau des compétences orales tant que ça, c'est littéralement bon, j'ai une collègue bibliothécaire qui me dit 90 % de la science est publiée en anglais. Je veux dire pour être un consommateur de psychologie averti, je pense que ça prend un niveau d'anglais passablement élevé. C'est pas juste de pouvoir communiquer avec les clients en milieu hospitalier ce qui est d'ailleurs important, je veux dire on fait de la psychologie nord-américaine et la psychologie française est beaucoup plus freudienne, on embarque pas tant que ça. Comme il y a vraiment un enjeu fondamental là-dessus, bref je pourrais faire mes commentaires au comité le temps venu.

**Dawes** : Oui. On va avoir des discussions, mais il y a peut-être une dizaine de programmes où il y a des besoins spécifiques et ça va être traité en détails avec les représentants de chaque programme.

**Président d'assemblée** : Merci. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier** : Évidemment, il va y avoir les recommandations du comité, mais je reviens à un des éléments ou des principes directeurs, c'est la flexibilité. Il y a aussi la question qu'il faut pas sous-estimer la notion d'autoévaluation des compétences des étudiants. Si on fait référence que tu vas dans une discipline où il y a énormément de documents en anglais par exemple, c'est certain que l'étudiant s'il veut bien performer il va devoir s'outiller puis choisir peut-être d'avantage de cours en anglais ou en français s'il est dans le domaine des arts, etc. Et donc encore une fois, les conseillers académiques devraient jouer un rôle important. Je pense qu'il faut faire confiance également à nos étudiants puis je reviens souvent à on a tous passé par là, on a tous eu des programmes universitaires où dans certains programmes il y avait davantage d'ouvrages en anglais, mais si on veut performer, il faut bien les comprendre.

### 11.1.3 Cadre du B.A.

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup. Je pense qu'on peut passer au point 11.1.3, le règlement sur le bacc ès arts.

**Dawes** : Encore une fois, on a la même structure et les mêmes 70 %. Cette fois un cours de mathématiques est fortement recommandé puisqu'il y a plusieurs programmes qui exigent un cours de statistiques alors on inclut cette recommandation-là. Comme pour le B. Sc., ça va être avec 54 crédits qu'on peut demander l'admission au cheminement distinction avec une moyenne de 3. Si on a pas la moyenne, on est au cheminement régulier. Le 120 crédits distincts, j'ai déjà mentionné quand il y a un chevauchement. Les cours de niveau 1000 un maximum et un minimum de 3000-4000. On peut atteindre ce minimum de différentes façons. Il y a un grand nombre de crédits déjà dans la majeure, mais après ça, on ajoute des cours au choix, on a 9 crédits minimum dans la mineure ou des crédits dans la deuxième majeure donc ce n'est pas difficile d'atteindre ce minimum. Si on veut visualiser ce que ça veut dire avec ce minimum et ce maximum, essentiellement on essaie d'avoir un équilibre entre les niveaux dans le diplôme et ne pas avoir trop de cours de niveau 1000, il y a un maximum on ne veut pas atteindre, mais le minimum de 39 pour les cours plus avancés. Pour les compétences de base, on a l'OFG-1, on a le français. On verra exactement la configuration qu'on va proposer et les cours d'anglais avec un total de 12 ou de 15 selon le cas et puis la pensée critique et analytique, ça c'était les disciplines qui sont actuellement les cours connexes obligatoires. Donc très souvent dans les sciences sociales, ça va être les stats, c'est le cours de stats qui est obligatoire avec philo. Dans les programmes aux arts, c'est plutôt des cours de langue qu'on voit le plus souvent dans cette catégorie. Plusieurs universités ont une catégorie de ce type-là et ça reflète la capacité d'analyse qu'on peut développer de différentes façons. Ce tableau résume ces mêmes compétences avec un total de 15 à 21 crédits. Après avoir cette base de cours obligatoires, on a la possibilité de cours additionnels qu'on peut choisir pour parfaire ses connaissances et dans les cas où l'atteinte des résultats d'apprentissage du programme le nécessite, on peut avoir des programmes exceptionnels qui exigent un niveau plus élevé. Évidemment, la majeure en anglais va exiger un niveau plus élevé. Pour les combinaisons au B.A., on a beaucoup de flexibilité. Si on est au cheminement distinction, il y a plus de crédits dans la majeure donc il y a moins de combinaisons. Dans le cheminement régulier, on a moins de crédits dans la majeure donc ça laisse la place pour les doubles mineures ou bien une double majeure avec une mineure donc il y a jamais plus que trois composantes dans le diplôme. On a un tableau qui résume les différentes options alors pour illustrer le cheminement régulier avec le troisième modèle, on a une majeure et deux mineures. On a un exemple

ici avec les deux mineures en haut du tableau, la majeure et les compétences. Donc ça c'est comment ça se traduit. On a un tableau comme on avait pour les sciences qui montre que la première majeure a 6 crédits de plus que la deuxième majeure. Dans les deux cas pour le cheminement distinction, on a un mémoire de 6 crédits qui est obligatoire. On a la possibilité de combiner les disciplines et d'avoir un mémoire interdisciplinaire avec 6 crédits au total. Exceptionnellement, on pourrait faire deux mémoires, ça serait un peu exigeant, mais ça pourrait se faire, mais si on a un cheminement régulier, il n'y a pas de mémoire qui est exigé. Et on a à la fin du règlement un gros tableau et je voulais juste attirer l'attention sur le fait que dans les années 60, on avait une grande variété de disciplines qui étaient disponibles au B.A. On pouvait faire les beaux-arts, des cours de sciences, des cours de sciences humaines ou de sciences sociales, de psychologie et après on est devenu très spécialisé et on a défini plus étroitement nos diplômes puis là on revient à une ouverture où on peut combiner ce qu'on voudrait avec un esprit d'interdisciplinarité et de multidisciplinarité. J'ai ajouté administration qui va développer de nouvelles majeures pour qu'on puisse les combiner avec les arts ou les sciences ou les sciences sociales et tout serait possible à l'intérieur du même diplôme ce qui n'est pas le cas actuellement. Alors voilà.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le cadre du bacc ès arts? Mireille Demers.

**Demers :** J'aimerais remercier Mme Dawes pour l'excellent travail. La complexité d'avoir fait cette analyse-là, un travail laborieux, et sa disponibilité à plusieurs questions, je parlerai pour moi, mais à plusieurs questions, questionnements et il y a même de la répétition, on va dire de l'information que j'avais oublié en cours de route, donc merci beaucoup pour ce travail-là que je sais qui est en cours et en continu. Puis j'en profite aussi à tous mes collègues qui m'ouvrent leur porte aussi pour travailler en collaboration pour voir les possibilités de transition vers cette refonte-là. Je pense que ça vaut la peine de souligner ça. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Merci Elizabeth, il y a beaucoup de choses là-dedans. Je reviens au document qui était dans DiliTrust puis le dernier tableau, je vais prendre le B.A., il y a plusieurs programmes, je vais appeler ça des programmes, qui sont à créer puis ça ces programmes-là, ces projets-là vont aller au Comité de la planification avec des avant-projets. On dirait ça donne la direction aussi de où on s'en va, c'est ça?

**Dawes :** Oui. Très souvent, il s'agit d'un bacc spécialisé où les cours sont déjà disponibles, mais ils sont pas offerts comme une majeure ou une mineure que d'autres personnes peuvent choisir. Typiquement, on ne parle pas de créer une nouvelle discipline ou beaucoup de nouveaux cours, mais de rendre disponible un sous-ensemble de ce qui est déjà offert et de l'offrir comme une option à l'intérieur d'un B.A. ou d'un B. Sc. Un exemple de ça ce serait le programme à Edmundston en foresterie où on propose de créer des mineures, ça c'est possible pour offrir les mineures dans tous les autres diplômes.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le cadre du B.A.? Je n'en vois pas, mais on aura l'occasion d'en reparler au moment où on proposera l'adoption des cadres en question. Merci beaucoup Mme Dawes.

## **12. Nominations par le Sénat académique de postes étudiants**

### **12.1 Bureau de direction du Sénat académique (É. Bélanger)**

### **12.2 Comité d'appel du Sénat académique (A. Robichaud)**

### **12.3 Comité de sélection des grades honorifiques (O. Chiasson)**

### **12.4 Comité des règlements (deux postes)**

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 12, les nominations par le Sénat académique de postes étudiants. Je vais donc demander à Mehdi de projeter à l'écran les nominations sur lesquelles les sénateurs et sénatrices étudiants se sont entendus et puis je vais céder la parole à Étienne Bélanger.

**Bélanger :** Merci beaucoup monsieur le président. Les personnes sénatrices étudiantes se sont entendues ou concertées entre elles puis on aimerait faire les propositions suivantes. Au bureau de direction du Sénat académique, on aimerait me proposer, Étienne Bélanger. Au Comité d'appel du Sénat académique, on aimerait proposer le sénateur Antoine Chiasson. Au Comité de sélection des grades honorifiques, la sénatrice Ophélie Chiasson et au Comité des règlements, le sénateur Théo Simard pour les 1<sup>er</sup> cycles ainsi que moi-même pour les cycles supérieurs. Merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Parfait, c'est noté. Est-ce que c'est appuyé? C'est appuyé par Alexandre Robichaud donc élu sans opposition aux comités. Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Juste un point d'ordre puisque Étienne est en nomination deux fois, ce serait peut-être bien que quelqu'un d'autre propose et quelqu'un d'autre appuie.

**Président d'assemblée :** Alexandre Robichaud en fait la proposition et c'est appuyé par Viktor Freiman. Parfait, excellent. Je vais lancer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. 32. Bravo!

## **11.2 Résolution transmise pour information**

**Président d'assemblée :** Je me rends compte qu'au 11.2 j'ai sauté le 11.2. Il y avait des résolutions transmises pour information. Mme Dawes, est-ce qu'il y avait quelque chose à signaler? Non, ça va. Excellent.

### 13. Prolongation du mandat du président d'assemblée du Sénat académique (août à décembre 2026)

**Président d'assemblée :** Nous en sommes au point 13, prolongation du mandat du président d'assemblée du Sénat académique (août à décembre 2026).

**Secrétaire générale :** Bonjour tout le monde. Récemment, le BDS s'est réuni et on a examiné la question de la relève à la présidence d'assemblée du Sénat académique. Je le sais pas si vous le savez, mais Mathieu LeBlanc va devenir doyen de la Faculté des arts et sciences sociales, mais à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Donc il est prêt à continuer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, 2027, mais pour ça, ça prend une résolution parce que son mandat en tant que président d'assemblée se terminait le 30 juin donc ça serait pour la période de six mois. Je sais pas s'il y a des questions? Étienne Dako appuyé par Hélène Albert. La résolution pourrait se lire ainsi : que le Sénat académique prolonge le mandat de Mathieu LeBlanc à la présidence d'assemblée du Sénat académique jusqu'au 31 décembre, 2026. On peut faire ça à main levée, tout le monde en faveur levez la main, contre, il y en a pas donc c'est adopté, merci beaucoup.

### 14. Rapport du recteur et vice-chancelier

**Président d'assemblée :** Nous sommes rendus au point 14, le rapport du recteur et vice-chancelier. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Lors du dernier Sénat, j'avais mentionné que l'Association des présidents et recteurs des collèges et universités du Nouveau-Brunswick avaient envoyé une lettre au Ministre d'Amour pour demander une rencontre pour discuter la possibilité de former un groupe de travail en lien avec les prévisions budgétaires de la province et des potentiels impacts sur les subventions provinciales. En parallèle aussi, il y avait eu l'annonce en ce qui concerne la CESPМ et ça faisait partie des deux points qu'on voulait discuter avec le ministre. On a pas encore eu de retour ou d'invitation spécifique pour une date de rencontre. En parallèle, il y a eu une annonce aussi du gouvernement, il y a eu des changements au niveau des sous-ministres qui a affecté aussi le Ministère du postsecondaire et du travail, soit le déplacement du sous-ministre Dan Mills qui était là depuis très longtemps qui est maintenant au travail social, et le nouveau ministre, Damien, qui a pris la position v'là quelques semaines. Alors encore une fois, les membres de l'association ont demandé une rencontre avec le nouveau sous-ministre. On anticipe que peut-être en raison de ces changements de sous-ministre, ça retardé un peu la rencontre ministérielle. Je suis pas en science politique, mais habituellement quand qu'on change les sous-ministres, c'est la première étape des chaises tournantes au niveau des ministres qu'on peut anticiper d'ici le mois de juin ou avant les vacances donc on devrait avoir des nouvelles à ce niveau-là. Personnellement, je préférerais qu'on maintienne le ministre actuel en place. Même si on a de la misère à le rencontrer, il est quand même un des ministres qui est quand même assez disponible puis qui comprend bien la problématique en ce qui concerne le postsecondaire et je pense qu'il défend bien nos positions alors on va espérer qu'il va garder ce portfolio-là. En lien avec ça, on a pas eu d'écho en ce qui concerne ce qui va s'en venir ou ce qui pourrait s'annoncer au mois d'octobre en ce qui concerne les allocations au niveau des subventions gouvernementales. On va faire des pressions de notre côté pour avoir accès à ces informations-là le plus tôt possible. Le mois d'octobre est quand même un mois qui nous donne pas énormément de temps pour planifier le budget si jamais il y aurait des impacts majeurs. Entre-temps, il a été voté, vous l'avez entendu dans les journaux et au Conseil de l'Université, de faire un exercice budgétaire approfondi donc une analyse systématique tant au niveau des services qu'au niveau des facultés donc il y aura un exercice un peu « ligne par ligne » des dépenses et donc on va vous revenir avec le vice-recteur en administration aux ressources humaines la façon qu'on va l'approcher puis le processus décisionnel à ce niveau-là pour prendre des décisions éclairées et ce sera un exercice qui à mon avis est quand même saine et dépendamment de qu'est-ce qu'il y aurait dans l'environnement, c'est bon de revoir le modèle financier aux huit-dix ans parce qu'on voit qu'il y a des changements tant au niveau des services qui sont plus en demande que d'autres puis aussi au niveau des programmes on voit aussi des variations dans le temps, il y a des cycles à ce niveau-là. Je pense que c'est un exercice qui devrait se faire de toute façon et on va l'entamer probablement dans les prochaines semaines. Ça va être quand même un exercice qui va demander beaucoup aux équipes particulièrement au niveau des équipes de finances puisqu'on doit déposer ce rapport-là au Conseil de l'Université au mois de décembre. Vous vous souvenez que lorsqu'on avait fait l'exercice budgétaire lorsqu'on avait eu écho des potentiels coupures, on vous avait demandé de regarder vos budgets donc ça va être d'avantage de poursuivre cet exercice-là dans une optique de dire ce qui est intouchable, ce qui est à l'opposé de ce qui peut être moins critique pour les opérations puis évidemment, un groupe intermédiaire qui seraient probablement des décisions difficiles qui pourraient avoir des impacts potentiels, mais on est toujours dans des hypothèses aujourd'hui donc on verra. Si vous avez des questions spécifiques par rapport à d'autres éléments, je suis disponible d'y répondre.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup monsieur le recteur. Est-ce qu'il y a des questions? Denis Lajoie.

**Lajoie :** Merci. Mes questions sont toutes mineures. La dernière fois quand qu'on a appris que la CESPМ était pu vraiment dans le portrait, on avait demandé pour les programmes qui sont en genre de réinvention en processus de modifications majeures, est-ce qu'on doit toujours suivre leur nouveau document ou il est maintenant exclus. On peut revenir à ce qui est déjà fait?

**Recteur et vice-chancelier :** Je vais demander à Elizabeth de répondre puisqu'elle siège ou pas.

**Dawes :** À la dernière réunion de la CESP, on s'est entendu qu'à la prochaine réunion le personnel de la CESP allait nous proposer des modèles de fonctionnement. Ça pourrait inclure le fait de soumettre encore nos programmes avec un certain frais à payer, c'est pas clair, mais on a la prochaine réunion dans quelques semaines donc on verra après ça et il va falloir décider pour les besoins internes ce qu'on va utiliser comme formulaire et ainsi de suite. C'est là où on est rendu. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Je veux juste mentionner que depuis que l'Ontario a éliminé le conseil des universités et collèges au niveau de l'Ontario, il n'y a plus vraiment de provinces présentement, je pense que le Nouveau-Brunswick était parmi les dernières à avoir...

**Président d'assemblée :** Non, c'est pas ce conseil-là qui a été éliminé, c'est pas le Conseil ontarien de l'assurance de la qualité, c'est le HEQO. Elizabeth, est-ce que vous pouvez expliquer la différence? HEQO non, ok. HEQO était autre chose, c'était vraiment autre chose, mais c'est pas le Conseil ontarien d'assurance de la qualité qui est toujours là. J'en fais partie donc je peux confirmer qu'il est toujours là.

**Recteur et vice-chancelier :** On a peut-être pas la bonne information.

**Président d'assemblée :** Non, M. Usher parlait de HEQO en fait et non pas de OUQCA. Gérard Poitras.

**Poitras :** Merci monsieur le président. Juste pour avoir passé à travers la transition de l'ancien CPR-1 et celui-là de la CESP, ça fait pas grande différence lequel des deux qu'on va utiliser tant qu'on en fait pas deux et surtout la duplicité de l'information. Dans le CESP, il y a des tableaux qui sont exigés pour les cours et tout ça et en plus on a un CPR-3. Il faudrait au moins éliminer la même information qu'on doit placer à deux ou trois endroits différents. C'est ça qui est frustrant le plus et souvent on fait un changement, on va oublier de faire le changement dans le prochain document puis l'autre document puis l'autre formulaire puis c'est long, ça prend beaucoup de temps. Ça c'est l'expérience qu'on a eue récemment.

**VRER :** Juste pour répondre à ça Sénateur Poitras, avec la nouvelle plateforme Course Leaf, c'est encore mieux que ce qu'on avait avec Curriculum. Vous avez juste besoin d'entrer l'information une fois puis ça va générer les endroits où ça aura besoin d'être généré l'information.

**Président d'assemblée :** Parfait, merci pour ces précisions. Mona Luiza Ungureanu.

**Ungureanu :** Merci beaucoup pour la mise à jour sur le changement budgétaire qu'on prévoit. Je me demandais à quel point et comment ces changements budgétaires vont affecter les choix que les étudiants vont avoir dans leur programme. Pour être plus précise, très souvent ce qui se passe quand on a des coupures budgétaires, on enlève spécifiquement les cours qui sont à option alors si on restreint les cours qui vont être à option, ils ne vont pas être offerts. Dans cette optique, il me semble que les étudiants auront de moins en moins de choix, pas plus de choix. J'aimerais juste savoir comment ça va fonctionner parce que j'ai vraiment peur que nos étudiants... ça va être comme les magasins de grocerie dans le communisme, le magasin était là, mais il était vide. J'ai vraiment cette optique qui s'en vient. Merci.

**Recteur et vice-chancelier :** À ce stade, je pense pas qu'on est en mesure de répondre à cette question. Ça sera probablement un exercice que chacune des facultés, des programmes auront à analyser puis à prendre. Il y aura probablement des principes ou des grands principes. En ce qui concerne les cours à option, on sait qu'une des façons d'être économe c'est de les cycler puis plusieurs des facultés le font déjà donc c'est une façon de maintenir une offre de cours au choix quand même assez intéressante dans le temps et donc ça sera probablement des solutions ou des options potentielles. Évidemment, l'exercice va être d'autant plus critique selon la nature de la réduction de la subvention. À ce jour, je pense notre objectif de commencer tout de suite l'analyse c'est vraiment d'avoir une bonne idée, une bonne image de la réalité puis de se donner des choix au cas où qu'on doit faire des actions au niveau budgétaire au niveau finance puis on va le faire dans une optique d'optimisation puis on va continuer à faire des pressions de notre côté comme on l'a fait pour avoir le gel des subventions. On va vous tenir au courant dans les prochains mois.

**Président d'assemblée :** Merci. Mathieu Lang.

**Lang :** C'est pas une question, c'est peut-être une remarque par rapport à ce que la sénatrice Mona Luiza vient de dire. C'est un bon point, mais c'est ce que je trouve en fait de puissant dans la réforme proposée par Mme Dawes, c'est en ouvrant beaucoup plus la possibilité de prendre des cours au choix, c'est que les choix vont être pris parmi les cours obligatoires dans d'autres programmes puis si je parle dans ma boutique à moi en éducation, dans la mesure où on peut avoir des troncs communs et que les cours options à l'intérieur des cours d'éducation peuvent se prendre dans des cours obligatoires dans d'autres programmes, cette réforme-là permet de faire ça. Je sais pas pour les autres, j'ai pas fait la réflexion pour le B.A. ou le B. Sc. ou le B.A.A., mais je pense que pour le B.A.A. ça pourrait marcher donc c'est là où la flexibilité, l'agilité et la souplesse de nos programmes, la capacité de jongler avec différents paramètres va conserver la possibilité de garder le magasin

ouvert avec beaucoup d'options sur les tablettes. Peut-être pas ce qu'on a connu dans le passé, mais une offre différente puis tout au moins intéressante je pense pour les personnes étudiantes de pouvoir aller explorer dans d'autres domaines qui est peut-être pas à l'intérieur de ce qu'on avait avant.

**Président d'assemblée :** Voulez-vous répondre?

**Ungureanu :** Oui merci. Je voulais juste répondre à ce que le sénateur Lang a dit. C'est tout à fait vrai que ça fonctionne très bien pour les cours qui sont à option, mais même les cours qui sont disons obligatoires, ça m'est arrivé spécifiquement, il y a un cours qui est obligatoire pour un certain programme, mais la plupart des étudiants qui étaient inscrits, ils l'avaient pris comme cours au choix et le cours a été enlevé de l'horaire parce qu'on est très restreint. Je vais jamais blâmer l'administration pour l'avoir fait, mais c'est ça qui arrive et c'est pas la première fois. Des années passées on a vu des étudiants qui étaient déjà inscrits et voulaient prendre le cours comme cours au choix et parce que c'était pas obligatoire dans leur feuille de route, le cours a été enlevé. C'est spécifiquement dans ces cas-là qu'il fallait penser quelque chose. J'aimerais vraiment vraiment que nos étudiants aient le plus de choix possibles. Merci.

## 15. Affaires nouvelles

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Je ne vois rien donc on va passer au point 15, affaires nouvelles. J'ai des remerciements. Il y a d'abord Alexandre Robichaud qui aujourd'hui termine son mandat au Sénat donc au nom du Sénat, merci beaucoup pour ta grande contribution. Et il y a aussi Zoe Rioux du campus d'Edmundston qui n'est pas parmi nous, mais on va quand même remercier Zoe Rioux pour sa contribution au Sénat.

## 16. Prochaine réunion régulière : 18 juin à 9 h à distance

**Président d'assemblée :** Ça nous amène au point 16, prochaine réunion ordinaire du Sénat, le jeudi 18 juin à 9 h. C'est une réunion qui est à distance.

## 17. Clôture

**Président d'assemblée :** Ça met fin à notre rencontre. Merci beaucoup pour votre participation et surtout bonne fin de semaine.